



● regards féministes

Harcèlement sexuel (p 14)

**Faire cesser la violence**



● solidarité intergénérationnelle

Prendre son temps (p 17)

**Un bulletin pour informer et mobiliser**

# modes d'emplois



www.snufsu.fr

Numéro 59 | été 2017 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● à pôle emploi

Virage digital (p 6)

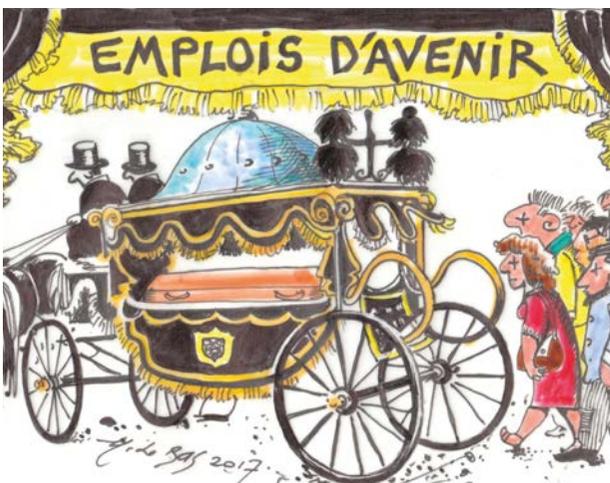
## Déqualification générale



● snu tefi

Missions locales (p 9)

## Fin d'un dispositif d'avenir



● secteur public

Evolutions statutaires (p 13)

## Pour un comité technique

● dossier (p 2 à 5)

Projet de réforme, casse du travail, fin de l'Unedic

# Macron contre les salarié-es



● luttes

Interview de Bernard Schmid (p 10)

## Le FN s'enracine dans le fascisme

## ● Édito

## Chaleur de l'été

Voilà le second tour des législatives passé ! Et les vacances qui s'annoncent.

Le gouvernement a décidé de faire passer sa réforme du Code du travail durant l'été ! Étonnante approche du débat public et de la démocratie dans un contexte de fort taux de chômage et de précarité accrue du marché du travail, après une séquence politique qui a plus que jamais divisé le pays autour de quatre blocs bien définis.

Si le nouveau président de la République se dit légitime pour réformer par ordonnances et pulvériser ainsi les normes sociales et les droits des travailleurs de notre pays, le SNU Pôle emploi, avec sa fédération, se prépare dans l'unité syndicale la plus large possible à construire les conditions de la mobilisation des personnels et des privés d'emploi pour la rentrée en septembre afin de faire échec au projet global de la nouvelle majorité.

Car l'action publique, les services publics et les agents qui y travaillent ne peuvent répondre aux règles d'une gestion privée visant comme seuls objectifs la rentabilité et le bénéfice. Nous valons mieux que cela, nos missions nous le rappellent quotidiennement face aux publics que nous accompagnons dans nos fonctions.

A cette heure, la fonction publique est traitée par le ministre du Budget, ce qui – entre nous – traduit une lecture de l'action publique exclusivement sous l'angle financier des comptes publics. L'Etat n'est pas une entreprise et encore moins une start-up !

Avec notre fédération, nous saurons le rappeler et exiger les moyens de l'action publique pour garantir aux agents des services publics les moyens et les conditions de travail nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Ce nouveau numéro de Modes d'Emplois sera aussi l'occasion pour vous lecteurs et lectrices, d'y trouver les sujets d'actualité de notre institution, des secteurs et des enjeux qui se posent au service public de l'emploi notamment.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et tous un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée, unis, et mobilisés pour faire reculer les projets antisociaux du gouvernement et de la nouvelle majorité en place.

Bonnes vacances ! ●

Jean-Charles STEYGER

(Secrétaire général du SNU Pôle emploi FSU)

## ● Casse du travail

## Emmanuel Macron

**Emmanuel Macron, et son parti la République en marche, ont remporté une très large majorité des sièges à l'Assemblée. Le gouvernement a les mains libres pour mettre en œuvre son programme antisocial de destruction des droits des salarié-es.**

Emmanuel Macron est désormais le nouveau président de la République française. Elu le 7 mai 2017, il a pris ses fonctions le 14 mai. Le second tour l'a vu affronter Marine Le Pen. Si le score d'Emmanuel Macron ne laisse aucun doute sur sa victoire (66,1 % des suffrages exprimés), l'élection a en revanche enregistré un taux très important d'abstention (25,44 %) et de bulletins blancs (8,52 %) ou nuls (3 %).

## Constat glaçant

La situation est donc critique. Si on peut en conclure à un déficit de légitimité pour le nouveau président, il faut aussi reconnaître que le score du Front national à ces élections est un constat assez glaçant pour la démocratie de notre pays.

Certes, le bilan catastrophique du quinquennat socialiste y est évidemment pour beaucoup. Peut-être pouvons-nous aller jusqu'à reconnaître un bilan déplorable en termes de politique sociale des gouvernements successifs depuis les 30 dernières années. Ainsi, cela fait depuis les années 1990 que les gouvernements de gauche comme de droite assument une politique néolibérale, détricotant les droits sociaux et organisant l'exonération massive, sociale comme fiscale, des grandes entreprises. Par cette politique unique, le Parti socialiste a lentement mais sûrement perdu toute crédibilité auprès des salarié-es du pays. Le Front natio-

nal ne s'y est d'ailleurs pas trompé en investissant sa campagne d'un discours social jusqu'à l'obscénité. Pouvait-on espérer que les élections législatives inversent le cours des choses et permettent une montée en puissance des forces sociales ? Les résultats viennent de toutes les manières nous rappeler au principe de réalité. C'est une victoire sans fard du nouveau parti de la majorité présidentielle qui a déferlé sur la France dès le 1er tour des élections le 10 juin, confirmé par le second tour du 18 juin. Une majorité nette à l'Assemblée nationale - 350 députés - qui permettra au nouveau président de continuer sa politique destructrice initiée lors du précédent quinquennat. Ces élections législatives ont par ailleurs enregistré des taux records d'abstention (51 et 57 %) qui en disent long sur la résignation de nos concitoyens.

## Majorité hégémonique

Car ne nous y trompons pas. Si Emmanuel Macron a axé sa campagne sur le renouveau de la politique, son objectif, par ailleurs jamais dissimulé, est bien de continuer la casse engagée depuis les années 1990. Et il nous promet de lui insuffler une dynamique nouvelle et une brutalité sans pareille.

Car si Emmanuel Macron, depuis la création de son parti le 6 avril 2016, a vertement critiqué les partis – anciennement – dominants, ce n'est pas pour plaindre le massacre de notre système social, mais pour re-

gretter qu'il n'aille pas plus vite. On a d'ailleurs pu apprécier le champion de la communication qu'il était puisque son programme, le plus mince des principaux candidats, n'abordait jamais précisément et clairement un seul point économique. Simplement de vagues assertions concernant la libération du travail, la transformation de notre système de santé, ou l'ouverture de l'assurance chômage aux indépendants. Mais même une lecture superficielle de son passage au gouvernement de Manuel Valls permettait de le comprendre : pour se donner une idée objective de son programme, il suffisait d'aller consulter celui de François Fillon.

## Projet de casse sociale

Car le génie diabolique d'Emmanuel Macron est bien là : donner des apparences de renouvellement à ce qui n'est que l'accélération des politiques antisociales des décennies précédentes. Les cris d'orfraie des libéraux du PS et LR relèvent de la plus flagrante hypocrisie, ou plus sûrement de l'inquiétude de perdre leurs privilèges d'élus-es. Mais au-delà des récents ralliements – de gauche comme de droite – on peut facilement prévoir qu'une large partie des anciens partis dominants applaudiront aux réformes du nouveau gouvernement.

Ces réformes, d'ailleurs, quelles sont-elles ? Le programme du président ne nous ayant pas

# contre les salarié-es

vraiment permis, derrière son salmigondis bienpensant, d'en tirer un véritable projet de gouvernement, il a bien fallu patienter. Dès la prise de fonction du nouveau président, et conformément à la loi Larcher de 2007 sur la modernisation du dialogue social, le gouvernement organisait des concertations avec les partenaires sociaux. Ainsi, le 23 mai, celui-ci recevait les représentants de chacune des organisations syndicales et patronales.

**Il n'est plus possible d'ignorer la volonté du gouvernement d'aller très vite sur le détricotage du modèle social français.**

Mais, à entendre les représentants syndicaux, le gouvernement écoutait sans donner de piste. Les pistes, elles sont arrivées peu après, mais à la dérobée, peut-on dire : il a fallu attendre que trois organes de presse – *Le Parisien*, *Libération* et *Mediapart* – publient une note subtilisée dans les bureaux du ministère du Travail. Entre le 30 mai et le 7 juin, ces trois médias publient tour à tour des éléments sur le calendrier et les axes de travail du gouvernement. Suite à ces révélations, il n'est plus moyen d'ignorer la volonté du gouvernement d'aller très vite sur le détricotage du modèle social français.

## La rentrée promet d'être brûlante

Le 6 juin, le gouvernement tente de rattraper le coup. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, présente un programme de travail sur la refonte de notre modèle social. Au programme, deux rencontres par organisation et par sujet, à savoir l'articulation entre l'accord d'entreprise et de branche, la simplification du dialogue social et la sécurisation des relations de travail. Et le 9 juin, le ministère porte plainte contre les trois médias pour « vol de documents », « recel » et « violation



du secret professionnel ». Devant l'attitude peu élégante du gouvernement, les trois confédérations montent au front. Même Laurent Berger, pour la CFDT, peu coupable habituellement de radicalisme mortifère, déclare sur CNews le 6 juin « si le gouvernement veut travailler sur un certain nombre de pistes qui sont amenées dans certains journaux ces jours-ci, il faut

qu'il arrête tout de suite, ça ne sert à rien de mener la réflexion, car pour la CFDT, c'est non ». La CGT, pour sa part, publie un communiqué assassin le même jour dénonçant le fait que le « cadre de cette réforme risque de peser une nouvelle fois sur les conditions de vie et de travail des salariés » et « appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour peser dans les jours et

semaines à venir à partir de leurs revendications qui sont à l'opposé des intentions gouvernementales ».

La rentrée promet d'être brûlante. Mais espérons que le mouvement social sera en mesure de se mobiliser dès cet été pour faire barrage à un gouvernement qui se veut le fossoyeur de notre modèle social. ●

## ● Casse du travail

# Zones de violence sociale

Le nouveau quinquennat annonce la couleur. Entre révélations médiatiques et annonces ministérielles, on peut craindre le pire pour le modèle social de notre pays.

## Une démocratie sous ordonnance

Emmanuel Macron déclarait déjà pendant la campagne présidentielle son intention de réformer le marché du travail par ordonnances. Le recours aux ordonnances est prévu par l'article 38 de la Constitution. L'article stipule que « le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnance, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi ».

### Agir vite

Le recours aux ordonnances est tout de même encadré. Les parlementaires doivent voter une loi d'habilitation qui autorise à légiférer par ordonnances. Le texte doit délimiter les domaines concernés, mais sans que le contenu des réformes soit détaillé. Ils doivent ensuite ratifier les ordonnances. Une procédure qui doit permettre au gouvernement de réformer rapidement le droit du travail. Et effectivement, le ca-

lendrier proposé apparaît serré : les discussions avec l'Assemblée sont prévues du 24 au 28 juillet, le gouvernement prévoit de les soumettre au Conseil d'Etat au plus tard le 28 août, puis les adopter en Conseil des ministres courant septembre.

### Fin du dialogue social

Ces méthodes montrent la conception verticale qu'a le gouvernement du dialogue social. La loi Larcher du 31 janvier 2007 prévoit que tout projet gouvernemental dans les domaines du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle doit d'abord comporter une phase de négociation entre les syndicats de salarié-es et les organisations patronales représentatives au niveau national. Les ordonnances prévues pour cet été sont clairement la volonté du gouvernement d'enterrer ces négociations entre partenaires sociaux. Un coup de force qui vise à affaiblir la légitimité des syndicats. ●

## Déréglementation du travail

Le nouveau gouvernement veut libérer le travail. C'est une vieille rengaine à présent qui part du postulat que favoriser les licenciements permettrait aux entreprises d'embaucher. Mais trente ans de dérégulations en France n'ont pas permis pour autant d'endiguer le chômage de masse.

### Primauté de l'accord

Pourtant, le recours aux contrats précaires ne cesse d'augmenter sans pour autant créer des emplois ! La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi prévoit déjà qu'en cas de problème économique, l'employeur peut baisser les salaires ou augmenter la durée de travail. Un refus du salarié justifie son licenciement. Mais le gouvernement veut aller plus loin et prépare une véritable remise en cause du droit social. La primauté de l'accord d'entreprise est la remise en cause de la hiérarchie des normes qui permettra aux employeurs de déroger au droit du travail. Dans le contexte

actuel de faiblesse des organisations syndicales et de chômage de masse, cette primauté de l'accord d'entreprise se retournera fatalement contre les salarié-es. Cette inversion de la hiérarchie des normes ne créera pas plus d'emploi, mais elle augmentera la précarité et pèsera sur les salaires. Surtout, cette primauté implique que la concurrence entre entreprises d'un même secteur ne se fera non plus sur la qualité des produits ou les procès de production, mais sur les salaires moins-disant des salarié-es. C'est la course à la paupérisation.

### Faciliter les licenciements

La loi El Khomri permet à une entreprise d'enclencher des licenciements économiques dès que son chiffre d'affaires baisse. Le gouvernement veut aller plus loin en permettant à l'employeur de négocier à l'échelle de l'entreprise les motifs de licenciement et les indemnités légales de licenciement. C'est la porte ouverte à l'arbitraire patronal. ●

## Les prud'hommes fragilisés

Plusieurs mesures sont prévues pour affaiblir le recours aux prud'hommes par le salarié. Ils partent du principe défendu par le patronat que les recours potentiels découragent les embauches. Mais les réformes envisagées concernent les licenciements abusifs, donc précisément lorsque l'employeur contrevient au droit. En 2015, alors qu'il était ministre de l'Economie, Emmanuel Macron avait déjà tenté d'instaurer un barème

en fonction de la taille des entreprises. Mais son projet avait été refusé par le Conseil d'Etat car le projet entraînait une inégalité de traitement entre les salarié-es.

La première version de la loi El Khomri prévoyait ensuite un plafonnement des indemnités, finalement retiré de la version finale suite la mobilisation sociale. Un décret du 23 novembre 2016 se limitait finalement à un référentiel indicatif, au final peu contraignant.

A nouveau, le gouvernement envisage de plafonner les dommages et intérêts versés aux salarié-es en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. On y voit encore clairement la volonté du gouvernement de favoriser l'arbitraire patronal au dépens des salarié-es. Le gouvernement prévoit par ailleurs de réduire les délais de recours des salarié-es licenciés pour motif économique. Le délai passerait ainsi de 12 mois actuellement à 2 mois seulement. ●

## Une République sous influence

**R**enouveler la vie politique et l'ouvrir à la société civile. C'est le vœu de notre nouveau président. Certes, mais de quelle manière ? Certains membres du gouvernement sont assez bien placés pour représenter la société civile. Mais pas n'importe laquelle. Ainsi, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a été tour à tour directrice des ressources humaines chez Dassault et Danone, administratrice de la SNCF et de France Télécom. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, est directeur général de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, la prestigieuse Essec, qui forme les cadres supérieurs de notre belle nation. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat en charge du numérique, est entrepreneur dans le

conseil, le digital et l'économie collaborative. C'est sous sa présidence que le Conseil national du numérique a décidé d'arrêter les rapports déprimants sur la destruction d'emplois pour se réorienter vers la promotion du digital. Et les candidats de la République en marche aux législatives, quelle France représentent-ils ? C'est vrai, sur 525 candidats, 281 n'ont jamais exercé de mandat politique. Mais on compte évidemment une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles favorisées : 156 entrepreneurs, 71 consultants, 53 professionnels de santé, 32 cadres de la banque et des assurances, 28 avocats, 17 ingénieurs et 8 juristes. Une majorité présidentielle qui a priori, ne sera pas la première à pâtir des réformes annoncées. ●



## L'Unedic démantelée

**A** l'origine, l'assurance chômage devait relever de la Sécurité sociale. Elle s'inscrivait dans le projet de réforme du Conseil national de la résistance : *Les jours heureux*. Une assurance chômage devait protéger les salariés privés d'emploi, victimes du système économique.

### Une caisse contre l'arbitraire du marché

Elle devait la défendre contre l'arbitraire du marché du travail. Mais l'emploi n'étant pas encore un problème dans l'immédiat après-guerre, sa création fut différée. Jusqu'en 1967, les syndicats avaient 80 % des voix dans la gestion de la Sécurité sociale, et les organisations patronales seulement 20 %. Un des enjeux du patronat était donc d'éviter à tout prix que l'assurance chômage y soit rattachée, car le poids de la CGT y était jugé trop important. Le patronat trouva un interlocuteur bienveillant en FO, soucieux de concurrencer l'influence de la CGT. C'est ainsi que naquit l'Unedic en 1958, avec une gestion paritaire : 50 % pour les syndicats, 50 % pour le patronat. Le problème, c'est que dès qu'un syndicat vote pour le patron, c'est fichu, la balance penche en faveur de ce dernier. Et c'est bien ce sur quoi le patronat a pu compter. La crise aidant, les conventions relatives à l'indemnisation des chômeurs se firent de moins en moins favorables.

### Premières entorses dans les années 1990

Mais surtout, à partir des années 1990, les organisations patronales reçurent le soutien indéfectible de la CFDT. Nicole Notat assura la présidence de l'Unedic en alternance avec Denis Gautier-Sauvagnac, connu pour avoir voulu « fluidifier les relations sociales » par le détournement de fonds des caisses de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM). Cette équipe de choc organisera un moment important dans le dévoiement de l'Unedic en renversant ses principes fondateurs, en culpabilisant les chômeurs de leur situation et en subordonnant le versement des allocations à leur docilité au marché du travail. Ce seront les douloureuses expériences de la dégressivité des allocations et du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Aujourd'hui, nous sommes face à un nouveau dévoiement de l'assurance chômage.

### Une détérioration sans précédent des droits

En effet, en voulant supprimer l'Unedic et les cotisations, en voulant les remplacer par une augmentation de la CSG, le gouvernement sonne le glas de ce qui fut une caisse de solidarité au service des travailleurs. En arrachant l'Unedic à la gestion paritaire, l'Etat décida des montants et des modalités de l'indemnisation. Sa subordination aux intérêts patronaux revient ni plus ni moins à remettre les clés de la gestion de l'assurance chômage au Medef. Il est donc à craindre le passage à une indemnité forfaitaire et la généralisation des minima sociaux. Une détérioration sans précédent de l'indemnisation et des droits des chômeurs. ●

## ● Virage digital

# Déqualification générale

La recherche de profit à tout prix, la liquidation des services publics, la réorganisation du travail et la déqualification des personnels se sont trouvées un prétexte que nos dirigeants nous ressortent immanquablement : le virage numérique. Petit tour d'horizon, quand mauvaise foi rime avec cauchemar.

## Un service public par écran interposé

Irremédiablement, les projets de la DG entraînent notre institution vers ce qui paraît être le véritable objectif de la Direction : un service public de l'emploi par écran interposé. Suite à une expérimentation concernant le conseil à l'emploi et déployée dans quatre régions – Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Paca – seules deux modalités subsisteront à terme : Suivi et Accompagnement. Sans surprise, la modalité Suivi prévoit de « faire de l'animation collective le cœur du métier du conseiller; privilégier les outils numériques comme leviers d'animation; promouvoir l'offre de service digital ». Le document prévoit même de « développer de nouvelles formes d'animation

collective en physique et à distance (dont digitale et communautaire) ». Interrogée sur le sens sibyllin de cette proposition, la Direction a répondu qu'elle envisageait de développer les réseaux sociaux internes ouverts aux usagers et permettre ainsi l'animation collective dématérialisée ! En parallèle, la Direction a présenté son projet de généralisation de la visioconférence et l'équipement de l'ensemble des conseillers d'ici fin 2018. Un appel d'offres est d'ailleurs en cours pour l'habilitation de 30 000 postes. Mais le cauchemar numérique est une source d'inspiration inépuisable pour notre Direction. Après avoir travaillé patiemment à désorganiser le travail des agents avec

l'objectif patent de détruire les collectifs de travail, la Direction lance le réseau social Pôle, bichrome numérique idéal pour digitaliser ce qui passait auparavant par les échanges de pratiques, les formations ou les tutorats. « N'attendez plus et engagez la conversation sur Pôle dès maintenant » conclut d'ailleurs la vidéo de présentation diffusée sur l'intranet. Et bien sûr, achèvement de l'essence d'un service public de l'emploi, à savoir la relation personnelle d'un usager à son conseiller, l'accord – qui porte si mal son nom – sur la qualité de vie au travail propose aux conseillères et conseillers de travailler de chez eux, à travers leur écran, grâce à son principal article : le télétravail. ●

Adèle SALEM

## Expertise GDD à charge

Le projet *Trajectoires GDD* prévoit de diviser par deux les effectifs des personnels en charge de la gestion des droits sous prétexte du développement des services dématérialisés. Peu convaincus par les arguments de la Direction, certains CE et CHSCT ont missionné une expertise. Le rapport du cabinet Degest missionné en Ile-de-France est éloquent à plus d'un titre. Le rapport commence par le constat que les réorganisations du travail liées au développement du numérique augmentent les charges de travail, notamment du fait de la multiplication des canaux d'accès aux données. Le rapport attaque ensuite la méthodologie de l'établissement lui permettant d'établir de fumeuses baisses de charge. Le rapport dénonce les calculs prévisionnels de charge qui ne reposent sur rien, puisque la Direction utilise le logiciel Rendez-vous agence (RDVA). Or RDVA est un outil de planification, pas de calcul des charges. D'autant que RDVA ne rend pas compte de l'ensemble des activités d'une filière, que la Direction a beau jeu de ne choisir que certaines activités qui valident sa démonstration, et que la participation aux activités de l'agence n'est de toutes les manières pas quantifiables sur RDVA... Bref, l'expertise montre clairement que la Direction définit la baisse de charge attendue pour ensuite produire des analyses fantaisistes cherchant à la justifier. Surtout, le rapport confirme que ce n'est pas la technologie qui justifie une réorganisation des effectifs, mais l'objectif de réorganisation des effectifs qui justifie le déploiement de nouvelles technologies. ●

A.S

## L'accès au droit recule dans notre pays

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Toutes les références qui suivent sont issues de son rapport d'activité de 2016. Le rapport titre « L'accès aux droits recule dans notre pays ». Il « observe un manque d'information sur les droits, une opacité de la loi, un certain retrait du service public et une réduction des fonctions d'accueil, d'orientation et d'assistance au profit de procédures numérisées ». « Certaines saisines illustrent des défaillances structurelles ou systémiques qui ne sont pas imputables à la pratique administrative d'un agent public,

mais à l'organisation d'un service administratif ou d'un organisme en charge d'un service public ». « Une enquête inédite [...] a testé les informations données par trois grands services publics : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale des Allocations familiales et Pôle emploi. Elle a notamment montré un renvoi très fréquent vers Internet, dont l'accès et la maîtrise semblent ainsi présumés alors même que nombre de personnes ne sont pas toujours équipées [...] un tiers des personnes interrogées n'ont pas d'accès Internet ou éprouvent des difficultés à accomplir des démarches administratives sur

Internet ». Les 450 délégués du Défenseur des droits « sont unanimes à dénoncer l'inaccessibilité croissante des services en raison de la suppression des services d'accueil, de la dématérialisation et de l'absence de réponse téléphonique ». « Dans une société où la solidarité est organisée autour de systèmes complexes de cotisations et de prestations sociales, les exigences administratives et les difficultés de relations avec les services des organismes gestionnaires sont susceptibles de détériorer considérablement et brutalement les conditions de vie des personnes ». ●

A.S

## Destruction massive d'emplois

**E**n matière d'emploi, la destruction créatrice de Joseph Schumpeter aurait-elle du plomb dans l'aile ? Les différents cycles d'innovations technologiques qui se sont succédés depuis la révolution industrielle ont entraîné le transfert des travailleurs vers de nouvelles activités, d'un secteur devenu moins productif vers un autre, fortement productif. De l'agriculture vers l'industrie puis de l'industrie vers le tertiaire. Alfred Sauvy nomma ce mouvement cyclique le déversement. A l'heure de la numérisation, des algorithmes, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle, des analyses parlent plutôt de création destructrice tant il devient plus facile et rapide de détruire des emplois que d'en créer. Selon le rapport Colin & Collin de 2013 (respectivement conseiller d'Etat et inspecteur des finances), commandé par le ministère

de l'Economie et des Finances : « *le numérique est vecteur de croissance sans emploi et le progrès technique se substitue à l'emploi* ». Le Conseil d'analyse économique soutient, dans une note publiée en 2015, que les professions intermédiaires vont se raréfier. Une disparition d'emplois qui menace surtout la classe moyenne. Pour le Conseil d'orientation pour l'emploi, dans la synthèse de son rapport *Automatisation, numérisation et emploi* de janvier 2017, 10 % des emplois existants disparaîtront dans un fort contexte d'automatisation. Le cabinet France Stratégie monte à 15 % d'ici 10 à 15 ans soit quelques 3,4 millions de salarié-es français. Les emplois peu qualifiés, à caractère routinier et fortement automatisables, seront les premiers engloutis ! L'enquête *The future of jobs*, publiée en janvier 2016 par le Forum économique mondial, avance que les 15 premières

économies mondiales perdront 7,1 millions d'emplois (surtout tertiaires) en 5 ans. Une perte compensée par 2,1 millions d'emplois créés dans l'informatique, les mathématiques et l'ingénierie. Déficit : 5 millions ! Doit-on redouter le rythme et la puissance du progrès technique ? La réponse se trouve du côté de l'intelligence artificielle (IA) qui n'a rien d'un artifice de science-fiction ! Ces systèmes informatiques autoapprenants, capables d'imiter et de remplacer l'humain nous envahissent. Le Syndicat national de la banque (CFE-CGC) s'alarme des 130 000 emplois perdus en 2015 en Europe par les mutations digitales. Ce syndicat craint maintenant le pire face à la « *rupture digitale* » liée à l'IA Watson d'IBM. En réalité, si les chercheurs s'accordent sur un point, c'est la difficulté de mesurer à moyen terme le poids du chômage technologique. ●

Philippe BARRIOL

## Obsolescence des agents

**I**BM a largement misé sur l'intelligence artificielle (IA) avec son système Watson. Mais c'est quoi ce truc ? Le système Watson décrypte des milliers de données en un temps record, il comprend et analyse le langage naturel. Outil autoapprenant, il s'adapte en permanence dans de nombreux domaines : financier, médical, loisirs, transport, logistique, etc. Voyons cette compagnie d'assurance japonaise qui s'est offert Watson pour 1,6 million d'euros. Le système a remplacé 34 salarié-es sur les 131 d'un service d'indemnisation. Watson traite 132 000 cas par an et accroît la productivité de 30 %. L'approbation définitive de chaque dossier revient quand même à un humain, ouf ! Côté maintenance, Watson coûte à peine 132 000 euros annuels. C'est donné ! *Benchmarking* oblige, trois autres compagnies d'assurance nipponnes ont très vite adopté Watson. Mais quel est le rapport avec Pôle emploi ? A l'évidence, l'activité de gestion des droits (GDD) s'automatise chaque jour davantage dans le sillage de la Déclaration sociale nominative (DSN). Ce grand mouvement d'automatisation voue une large partie des personnels GDD à disparaître. Alors, imaginez lorsque les promoteurs de la DSN et la Direction générale de Pôle emploi décideront de faire allégeance à la puissance de l'IA ! La mise en place prochaine de l'outil mon assistant personnel (MAP) montre que l'activité placement n'est pas en reste. MAP accompagnera chaque acte métier, qu'il s'agisse d'indemnisation ou d'insertion professionnelle, et il intègre un moteur de suggestion ! A partir d'une somme d'informations propres à chaque usager (profil, offres, utilisation de l'emploi store, droits en cours, etc.), l'outil préconisera au demandeur et au conseiller des actions à mener. Ne serait-ce pas de l'automatisation intensive tout ça ? A quand un MAP capable d'inscrire tout seul sur une prestation et d'en suivre le déroulement ? Décidément, après avoir appris aux demandeurs à se passer des conseillers, on apprendra bientôt aux conseillers à se passer d'eux-mêmes ! ●

P.B



## ● Classification des emplois

# Des négociations après la rentrée

**Avant d'ouvrir les négociations concernant l'accord relatif à la classification des emplois, la Direction attend les arrêtés officiels précisant la représentativité de branche.**

La Direction générale avait annoncé la réouverture de l'accord relatif à la classification des emplois avant l'été 2017. Or il semble qu'elle préfère attendre la publication de l'arrêté gouvernemental concernant la nouvelle représentativité de branche. Donc les négociations ne reprendront sans doute pas avant la rentrée. Stratégie évidente de sa part, qui lui permet d'ouvrir ces négociations fondamentales avec la perspective pour elle d'une signature des syndicats qui lui sont fidèles... Toujours est-il que huit ans après la fusion, tous les personnels de droit privé sont encore soumis à la classification du régime d'assurance chômage de mars 2007.

### Des conséquences importantes

Pour le SNU, la négociation doit maintenant s'ouvrir avec des délais qui permettent d'obtenir un accord à la hauteur des enjeux posés par une classification conforme aux intérêts de tout le personnel, des usagers et du service public. Cet accord impactera nos métiers et les déroulements de carrières des agents de statut privé pour les années à venir et aura des consé-

quences importantes qui structureront pour longtemps les activités et les missions rendues au quotidien par les personnels aux usagers. De plus, cette nouvelle structuration des emplois, accompagnée de l'application du référentiel des métiers à tous les agents sans distinction de statut, impactera sans nul doute les relations collectives, les conditions d'exercice et l'organisation du travail à Pôle emploi.

### Pour un accord à la hauteur

La qualité et le niveau de services rendus aux usagers seront également impactés en fonction des niveaux de qualification que connaîtra cette grille à travers le positionnement de chaque emploi. Dans un contexte économique d'austérité, face à un nombre de demandeurs d'emploi qui ne cesse de croître, le programme annoncé de réforme du marché du travail du gouvernement d'Emmanuel Macron fait peser des risques encore plus importants sur nos missions : réforme du Code du travail, de l'assurance chômage, massification du contrôle des demandeurs d'emploi, offre acceptable d'emploi, refonte de la formation pro-

fessionnelle et de l'apprentissage, etc. En interne de Pôle emploi, les agents comme les usagers subissent des changements incessants induits par les conventions tripartites successives, le projet stratégique Pôle emploi 2020 et les différentes offres de service et expérimentations qui en découlent.

Dans ce contexte, la spécialisation des tâches est déjà à l'œuvre depuis quelques années induisant la déqualification de nos emplois. Ainsi, le SNU s'appliquera à ce que la négociation de la future classification des emplois de presque 50 000 agents

de Pôle emploi ne soit pas un faux semblant et ne puisse être limitée à un exercice exclusivement centré sur les niveaux de rémunérations des personnels actuellement sous contrat, même si cet enjeu, disons-le, sera un des plus saillants pour le personnel.

Le SNU veut parvenir à un accord de haut niveau et une revalorisation par cette négociation, de tous les emplois de Pôle emploi, des rémunérations et des déroulements de carrières des personnels de droit privé comme de droit public. ●

Céline LAMBERT

### Le SNU défend un accord permettant d'assurer :

- Un positionnement avec des règles transparentes qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises
- Une véritable possibilité de recours suite au repositionnement en cas de désaccord
- Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle
- Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel avec des critères objectifs et opposables
- Un budget et un calendrier de négociation compatibles avec les enjeux de cette négociation.



**Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste**

Pour les ex-salarié-es de : Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA

Pour les salarié-es et ex-salarié-es de Missions Locales/PAIO

## SOLIDARITÉ

- *Intergénérationnelle* : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi
- 9 tranches de cotisations suivant les revenus

**Vous terminez un contrat dans un des services cités ci-dessus**

• Fin de CDD, CUI... • Retraite • Demission...

**Vous êtes salarié-e de mission locale / PAIO**

**AMAE**

71 bd de Brandebourg 94200 Ivry-sur-Seine

☎ 06.52.08.29.57

**CONTACTEZ NOUS**

amae.mutuelle@gmail.com <http://amaemut2m.free.fr>

## ● Missions locales

# Requiem pour les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont été brutalement suspendus. Encore une preuve que ce n'est pas tant l'emploi des jeunes qui intéresse les gouvernements, mais surtout les chiffres du chômage.

L'offre des emplois d'avenir était alléchante : CDD de un à trois ans ou CDI, réservé à un public peu ou pas diplômé, obligation pour l'employeur de mettre en place une formation, si possible qualifiante. Mais comme tout contrat aidé, l'emploi d'avenir a immédiatement suscité des questionnements sur son objectif et sa mise en œuvre.

### Lourdeurs administratives

On a donc assisté à des embauches massives en CDD de jeunes peu qualifiés, notamment dans la fonction publique hospitalière, qui au final bouchaient les trous de ces services en pénurie de personnel. Du jour au lendemain, des salarié-es ont dû devenir tutrices et tuteurs, alors qu'ils et elles avaient déjà bien du mal à faire face à leur quotidien. Ajouter à cela que ces nouveaux collègues se voyaient accorder des formations que d'autres salarié-es, en poste depuis de nombreuses années, attendaient toujours ! Encore une fois, les salarié-es des Missions locales ont dû mettre en œuvre très rapidement un dispositif lourd sur le plan administratif (CERFA, 1er rendez-vous dans les trois mois), incluant de nouvelles missions (plan de formation à élaborer en lien avec l'employeur)

et de nouveaux partenaires (les OPCA qui ne saisissaient pas toujours leur rôle dans le procès). Sans parler de cette situation bancale, où la conseillère ou le conseiller s'imisce dans les rapports entre un employeur et son salarié, parfois au détriment des interlocuteurs naturels que sont les collègues ou les syndicats ! Des problèmes de fond se sont rapidement ajoutés à la multiplication des contraintes administratives, dont certaines dérives, validées par les instances du ministère du Travail, comme le recrutement à niveau Bac+2 ou plus par des employeurs publics, des domiciliations administratives en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour les besoins du dispositif ou des annonces incroyables de type « *diplôme d'Etat exigé* », contrevenant ainsi sciemment à l'objectif même des emplois d'avenir !

### Un bilan mitigé

Le gouvernement le répète à l'en-  
vi : les emplois d'avenir sont une réussite ; de 2013 à 2016, plus de 300 000 contrats ont été signés ; un franc succès pour un dispositif qui vise à offrir un avenir stable et durable à des jeunes peu ou pas qualifiés... Comme souvent, la question de l'évaluation du dispositif se fait

à l'aune des chiffres énoncés par chaque partie engagée : le gouvernement qui produit les chiffres qu'il faut pour défendre son outil, les régions qui ne peuvent contredire l'engagement qu'elles ont accepté, l'un comme les autres ayant le souci de leur électoralat, les Missions locales dont les bons résultats sont indispensables à leur financement. Mais dans son rapport publié le 5 octobre 2016, la Cour des comptes critique les dispositifs d'insertion des jeunes. Parmi ses préconisations : réduire le nombre de contrats aidés et redéployer les moyens vers des solutions courtes et plus intensives, comme la Garantie jeunes et les dispositifs de deuxième chance. De plus, une enquête réalisée par France 2<sup>1</sup> indique que seuls 36 % des jeunes ayant bénéficié de ce contrat dans le public trouvent ensuite du travail dans les six mois (contre 66 % des emplois aidés dans le privé).

L'annonce brutale de la suspension de la mesure début 2017 sans aucune anticipation possible pose de nombreuses questions. Comment les structures associatives vont-elles pouvoir poursuivre certaines de leurs activités ? Que va-t-il se passer pour les jeunes ayant entamé des parcours de formation longs alors que leurs contrats se terminent ?

De nombreuses équipes de travail de la fonction publique ont pris à cœur l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes, malgré les nouvelles contraintes que cela leur procurait. Aujourd'hui, elles perdent des collègues de travail compétents, efficaces et parfois diplômés.

### Suspension du dispositif

Pour les Missions locales, se pose la question du travail fourni et du travail à venir : à quoi donc ont servi toutes ces heures passées à aider des employeurs à mettre en place leur propre plan de formation, à essayer de récupérer des attestations une fois les actions finies, à remplir des tableaux de données répétitives et souvent sans intérêt ? Mais surtout, que dire à toutes et tous ces jeunes dont les contrats vont s'interrompre brutalement ? Ce que nous avons déjà pu vivre avec quelques jeunes, à la fin de leur contrat dans la fonction publique, sera démultiplié avec l'arrêt (dont on ne sait pas s'il sera momentané ou définitif) de cette mesure.

Pourquoi les contrats Pacte ou les contrats de génération (qui ont certainement aussi leurs défauts) n'ont-ils pas été plus développés ? Sans doute parce que ce n'est pas l'emploi des jeunes et la construction de la société qui intéressent les différents gouvernements, mais seulement les chiffres du chômage. Car, quels que soient les dispositifs proposés jusque-là, « le taux de chômage des 16-25 ans reste deux fois plus élevé que celui de la population générale... Un jeune en poste sur quatre travaille à temps partiel, 66 % en CDD. Surtout, 750.000 d'entre eux ne seraient ni en emploi ni en formation. Quand 100.000 stagiaires occuperaient, eux... de vrais emplois », résume l'hebdomadaire *Marianne*<sup>2</sup> en introduction de l'article sur le rapport de la Cour des comptes. ●

### Le Secteur Insertion du SNU TEFI

1 — Que valent les emplois d'avenir ? diffusé sur France 2 le 14 janvier 2017

2 — La Cour des comptes dézingue les emplois aidés pour les jeunes, *Marianne*, le 5 octobre 2016



## ● Interview de Bernard Schmid

# « Le Front national s'enracine »

*Le Front national continue sa résistible ascension. Jouant la carte de la confusion politique, il a beaucoup misé sur la question sociale lors de la campagne présidentielle. Bernard Schmid est militant au collectif Vigilance et initiatives syndicales antifascistes (Visa). Il a aimablement accepté de répondre à nos questions concernant les stratégies politiques du Front national.*

**Mode d'Emplois : Le discours social représente-t-il une tendance réelle au sein du FN ?**

**Bernard Schmid :** On ne connaît pas le degré de conviction de chaque militant. Ce qui est sûr, c'est que pour l'appareil du FN, le discours social est un discours tactique et donc purement cynique, dans la mesure où ce discours a lui-même connu des changements à 180 degrés. Il est connu que le discours du Front national a été ultralibéral dans les années 1980, et qu'il a changé de bord au début des années 1990 suite à un pari stratégique qui consistait à dire : « suite à la chute du mur, il n'y aura plus de marxisme, donc plus de gauche anticapitaliste et c'est nous l'extrême droite qui allons occuper ce terrain ». Un autre élément souligne ce rapport comme toute assez cynique, c'est le comportement de certains cadres du parti. Il y a cette scène documentée dans le film d'Edouard Mills-Affif *Au pays des gueules noires* de 2004 qui montre une réunion de militants de terrain à Hénin-Beaumont. Lorsque Steeve Briois, l'actuel maire de la ville parle de quadriller la commune, de soulever des questions d'insécurité et d'aborder des questions sociales, on voit bien qu'il parle de marketing. Pour l'appareil du FN, aborder des questions économiques et sociales relève d'une stratégie qui vise à gagner des couches populaires parmi l'électorat du FN. Je pense que ça ne va pas plus loin que ça. C'est d'ailleurs un discours marketing qui a même varié sur la dernière période. Il y a certes le grand changement de discours dans les années 1990 lorsque la période ultralibérale se ferme et la période de la démagogie sociale s'ouvre. Mais en 2015-2016, il y a des débats stratégiques au sein du FN. Certains courants veulent s'axer sur la défense des intérêts patronaux car

dans le Sud de la France, le FN a un électorat moins populaire que dans le Nord. Alors que d'autres souhaitent accentuer le discours de démagogie sociale, comme Florian Philippot, qui colle à un certain public notamment dans le Nord et l'Est de la France. Ce qui a été décidé par la Direction du FN, c'est de faire un patchwork de ces stratégies pour satisfaire les différents publics. Il y a des mesures très libérales dans le programme de 2017 en matière de succession par exemple, avec par ailleurs des promesses sociales dont la plupart sont de la poudre aux yeux notamment en matière salariale.

**Mais avec Philippot et Marine Le Pen qui se revendiquent du gaullisme, le FN ne s'éloigne-t-il pas des fondamentaux de l'extrême droite ?**

Le fait de se saisir de modèles et de figures représentant une politique et une histoire étrangères à l'extrême droite est une stratégie démagogique sciemment mise en œuvre. Il n'y a pas que de Gaulle, il y a aussi Jaurès. Hénin-Beaumont a été une ville longtemps gérée par le PS. Steeve Briois a donc installé le buste de Jean Jaurès sur son bureau. En 1999, le FN avait fait une campagne pour les élections européennes avec des affiches « *Jean Jaurès aurait voté pour le FN* » avec une citation détournée de Jaurès « *A celui qui n'a plus rien, la patrie est son seul bien* ». Mais ils savent qu'ils mentent éhontément. Les ancêtres du FN étaient pour beaucoup d'entre eux à Vichy et tous pour l'Algérie française. Ils se sont tous positionnés contre De Gaulle comme étant un traître et ont d'ailleurs tenté de l'assassiner. Ils ont aussi tenté d'embrigader Roger Salengro dans les années 1990 en cherchant à en faire l'inventeur de la préférence nationale, alors qu'il était ministre du Front populaire et s'est suicidé sous la pression des ligues d'extrême droite des années 1930.

**Et comment se fait-il que ces récupérations fonctionnent ? Ou qu'elles ne soient pas plus dénoncées dans les médias ?**

Concernant les médias, il y a à boire et à manger. Concernant *Libération* et *le Monde*, qui fournissent une information connotée, d'idéologie néolibérale, mais une certaine information de qualité, ces médias déconstruisent le discours du FN. Sans parler de journaux plus militants tels que *l'Humanité* ou *Politis*. En revanche, il ne faudra pas compter sur BFMTV ni sur TF1 ou sur *Gala* pour déconstruire ce que dit le FN. Ces médias ont parfois une fascination pour le FN et s'approchent de son discours. On peut penser à Jean-Pierre Pernaut qui opposait au printemps 2017 les Français aux migrants en remarquant que les foyers étaient pleins, mais que des SDF dormaient dans la rue. On peut penser à différentes campagnes sécuritaires menées par TF1, au contenu d'une certaine information à sensation diffusée par BFMTV. En ce qui concerne la question de savoir pourquoi et comment cette récupération fonctionne, c'est la conséquence du vide laissé par le PC et le PS dans beaucoup d'endroits suite aux déceptions engendrées par ces partis. Pour le PS, il suffit de regarder le bilan des différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1981, jusqu'au piètre bilan de François Hollande. Pour le PC, il y a le bilan du socialisme réel. C'est une force politique qui disait : « on connaît un modèle de société supérieur à celui qui existe et c'est celui qui va s'imposer. On a une preuve que cela marche, ce modèle existe dans les pays de l'Europe de l'Est ». Et puis à partir de 1989, la chute de l'Union soviétique entraîne une confusion et une perte de sens. Le FN a beaucoup construit là-dessus dès le début des années 1990 en s'adressant à l'électorat abandonné – ou qui s'est senti abandonné –



**Bernard Schmid est avocat spécialisé dans le droit du travail et dans le droit des étrangers.**

par la gauche. Steeve Briois revendique un grand père mineur communiste. Dans une ville comme Hénin-Beaumont dont l'ancien maire socialiste a laissé une dette de 4 millions d'euros dans une commune déjà pauvre et endettée et qui n'a que 26 000 habitants, évidemment, ça fonctionne ! Un autre exemple qui montre comment le FN joue sciemment la carte de la confusion, c'est l'épisode de la première guerre du Golfe en 1991. Le PS, au pouvoir à l'époque, ainsi que la droite, adhère à cette guerre. Jean-Marie Le Pen, lui, s'y oppose. Mais à la différence de la gauche hors PS, il prend fait et cause pour le régime irakien. Il va faire le voyage à Bagdad pour rencontrer Saddam Hussein. Ça crée un mécontentement notable dans son électorat et dans le parti ; mais ça permet à Jean-Marie Le Pen de jouer à fond la carte de la confusion politique. Il était plutôt vu comme un militariste, comme quelqu'un qui avait torturé en Algérie, qui avait servi comme sous-officier dans la Légion étrangère en service volontaire contre l'Égypte en 1956. Donc tout le monde s'attendait à une prise de position guerrière de sa part. Or il fait coller des affiches à Paris en 1991 : « *Mitterrand la guerre, Le Pen la paix* ». Cela lui permet de jouer la carte de la confusion politique et c'est ce que fait encore beaucoup l'extrême droite aujourd'hui. Elle est aidée en

# dans le fascisme historique >>

cela par la destruction de l'intelligence opérée par les théories du complot et une certaine utilisation des nouveaux médias.

## Mais comment expliquer que la reconstruction de la gauche autour par exemple du Front de gauche n'ait pas freiné ces stratégies de récupération ?

Il faut reconnaître que certaines composantes de la gauche et de l'extrême gauche non gouvernementale ont su disputer en partie le terrain au FN. Lorsqu'il a opéré son tournant vers les classes populaires entre 1991 et 1993, le FN s'attendait à ce que ces classes populaires le rallient massivement tout en gardant son électorat issu des classes moyennes. Ça n'a jamais entièrement marché, car d'une part le transfert des anciennes voix de gauche n'a jamais été aussi massif que le FN l'espérait. Et d'autre part, il a aussi perdu des voix à droite : des voix des classes moyennes ultralibérales qui ont regagné la droite conservatrice au milieu des années 1990 en reprochant au FN d'avoir dorénavant un discours socialisant dans lequel elles ne se reconnaissaient pas. Il y a eu des ponts importants vers les classes populaires, mais qu'il ne faut pas non plus surestimer.

De plus, des fractions des classes populaires ont rallié le FN en tant qu'électorat, pas nécessairement en tant qu'adhérents. Mais il y a aussi, dans les classes populaires qui votent FN, un électorat de droite. Il y a toujours eu des ouvriers qui votent à droite, qui votaient de Gaulle, qui ont voté Sarkozy. Par ailleurs, il y a eu un certain nombre de mouvements sociaux dans les années 1990 qui ont contribué à endiguer le FN. Et c'est le cas à chaque fois qu'il y a une offre politique de gauche, ou une offre syndicale. C'est vrai aussi pour Jean-Luc Mélenchon. Quoi qu'on pense de son programme, il a su gagner des électeurs et des électrices qui hésitaient entre lui et Marine Le Pen. Et le fait qu'il soit le premier candidat de la jeunesse a pu contribuer à faire baisser le FN parmi les jeunes générations. Donc il y

a un électorat populaire qui vote à gauche, qui continue de voter à gauche et même recommence à voter à gauche.

## Le discours social du FN remonte donc à bien avant la campagne de Marine Le Pen ?

Oui, c'est une erreur récurrente dans la présentation de certains journalistes de la presse bourgeoise, fascinés par l'extrême droite, et qui ne s'attendaient pas à ce qu'elle soit incarnée par une femme relativement jeune, relativement émancipée et qui montre une telle sensibilité à la question sociale. Mais c'est une grave erreur puisque le tournant national social remonte aux années 1990. Marine Le Pen n'a fait que réactiver des recettes qu'avait mises en œuvre notamment Bruno Mégret, idéologue

## Mais derrière ces stratégies de confusion politique entre libéralisme et démagogie sociale, le FN reste-t-il un parti fasciste ?

Le fascisme historique lui-même avait une position cynique à l'égard de son discours social. En 1919 en Italie, le fascisme apparaît dans un contexte bouillonnant de grèves très importantes, mais qui n'arrivent pas à gagner. Il y a donc la place pour une force qui va jouer la carte sociale tout en rassurant la bourgeoisie ; investissant des villes, envahissant les maisons des syndicats et brisant les grèves. Donc le fascisme historique joue sur ces deux aspects pour prétendre rénover et stabiliser la société tout en écartant les revendications du mouvement ouvrier.



Le Front national s'est construit grâce aux moyens et au savoir-faire du MSI dont la flamme symbolise la montée au ciel de l'âme de Benito Mussolini.

en chef du parti à l'époque. On a même pu dire que Marine Le Pen fait du mégrétisme sans Bruno Mégret. Il avait été aussi décisif sur certaines recettes comme celles de renoncer aux questions de l'antisémitisme et du fascisme historique. Jean-Marie Le Pen avait accompagné cette stratégie. On se souvient de son discours du 1er mai 1996 où il avait commencé en déclarant : « je salue la longue lutte des travailleurs dans le monde en ce jour du 1er mai ».

## Mais qu'est-ce qui caractérise le FN comme un parti fasciste ?

Deux choses : son histoire et son fonctionnement. Le FN s'inscrit clairement dans l'histoire du fascisme par sa genèse. Le FN a été créé en octobre 1972 dans une période de faiblesse de l'extrême droite française. Celle-ci sort défaits des guerres coloniales et de l'épreuve de force de mai 1968 où elle n'a pu prendre position ni pour le mouvement ouvrier qui occupe les usines

ni pour le pouvoir gaullien puisque de Gaulle est conspué comme le traître par excellence. Comme l'extrême droite française n'a pas les moyens de créer une force partisane, le FN est créé avec les forces, les moyens, le savoir-faire et les imprimés du parti néofasciste italien : le Mouvement social italien. Le MSI, créé en décembre 1946, à l'époque a un symbole, la flamme tricolore, verte, blanche, rouge, qui symbolise l'ascension de l'âme de Benito Mussolini vers le ciel. C'est cette flamme qui est adoptée en octobre 1972 par le FN, aux couleurs de la France. Le FN ne se comporte pas aujourd'hui comme il se comportait à sa création. Il ne dissimulait pas à l'époque son enracinement avec le fascisme historique. Il y a ensuite l'histoire des fondateurs. Les premières générations du FN venaient souvent de la collaboration. Pierre Gérard, un des premiers secrétaires généraux du FN, était l'un des animateurs du Rassemblement antijuif pendant les années 1930 dans l'Est de la France et directeur adjoint de l'administration des biens aryannisés en France sous l'occupation. Aujourd'hui, le FN face à l'opinion publique fait des efforts pour gommer cette histoire. Toujours est-il que le parti n'a jamais connu de rupture profonde ou d'exclusion de personnel pour rompre avec cette génération historique. Certains individus ont pu être exclus, mais jamais des courants entiers.

En ce qui concerne son fonctionnement. Le fascisme a besoin d'entretenir une base sociale de masse pour exister. Les partis fascistes de l'entre-deux-guerres avaient un discours social très fort car il y avait un bouillonnement social. Il y avait une forte volonté, de la part des classes populaires et des classes moyennes, de rompre avec le système établi suite à la boucherie de la Première Guerre mondiale, et avec l'archaïsme des structures sociales encore très marquées par la féodalité en Allemagne et en Italie. Les partis fascistes ont donc adopté une position de rupture tout en donnant des garanties au capital, par exemple en brisant les grèves. Le FN,

aujourd'hui, a ce point commun avec les partis fascistes historiques, par ce besoin de construire et de conserver une base sociale de masse dans les classes populaires. Le FN partage cette tentative d'avoir un ancrage en dehors des institutions, du parlement et des élections. Il est allé jusqu'à créer des syndicats à lui en 1995 et 1996, à présenter des listes pour l'élection des représentants des locataires HLM en 1996, et à présenter des listes aux élections prud'homales en 1997. Cela a échoué, car la Cour de cassation leur a refusé le droit de se constituer en syndicat, aussi parce que les mégrétistes, qui avaient été à l'origine de cette politique, quittent le parti, et parce que les syndicats combattent cette stratégie.

### Quelle forme prendrait un régime fasciste avec le Front national au pouvoir ?

On ne sait pas ce qui se passerait si la crise continuait de s'aggraver, si la gauche enchaînait de lourdes défaites et entraînait un désespoir monstrueux dans le mouvement ouvrier. Mais cela ne prendrait sans doute pas la forme des régimes du fascisme historique des années 1930. Ce serait probablement plus proche du régime de Vladimir Poutine, qui n'est pas à proprement parler un régime fasciste, mais plutôt autoritariste, avec des appareils répressifs hérités de la période stalinienne, la défense d'un ordre social hiérarchique, un rôle très fort de l'Etat et une certaine bourgeoisie parasitaire qui vit du bradage des matières premières.

Mais concernant le FN, la différence avec la période du fascisme historique, c'est que pour la majeure partie du capital organisé et du patronat, il est hors de question de le soutenir sur la sortie de l'euro. Un régime fasciste a des intérêts propres qui ne coïncident pas totalement avec la reproduction des intérêts de la bourgeoisie. Le fait d'avoir des intérêts propres qui ne sont pas toujours bien vus par la bourgeoisie, on le retrouve dans le FN. On le retrouve même plus fortement, car il est vrai qu'il y a actuellement un écart fort avec la moyenne et la grande bourgeoisie sur la question de l'Europe. Et on peut prévoir qu'il y aura un tournant sur la question de l'euro à travers lequel le FN se plierait en partie aux intérêts de la bourgeoisie.

### Les scissions qui menacent le FN ne seraient pas elles-mêmes des stratégies marketing visant à justifier les réorientations politiques du parti ?

Comme nous le disions tout à l'heure, il y a une division des tâches. Mais les individus peuvent néanmoins se fâcher les uns contre les autres. Si scissions il y a, ce seront des dissidences minoritaires qui risquent de tomber en décrépitude. Le FN a déjà connu des scissions. Plusieurs petites scissions dans les années 1980, et une scission importante dans les années 1990 autour de Bruno Mé-

### Mais peut-on envisager une refondation du parti sous un nouveau nom lui permettant de rassembler plus largement certaines formations politiques ?

Partir en campagne électorale sous un autre nom, le FN l'a souvent fait. En 1986, c'était le rassemblement national, ouvert sur la droite conservatrice, en 2012, c'était le rassemblement Bleu marine. Pendant les dernières élections présidentielles, il n'y avait que le nom Marine et la rose bleue. Abandonner le nom du parti, ce serait une rupture plus profonde. Par ailleurs, le ralliement de Dupont-Aignan n'a

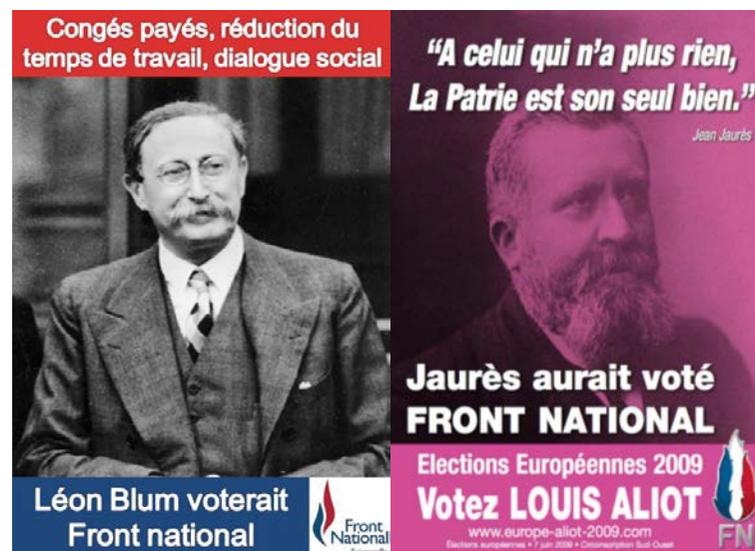
mission s'est peu à peu émancipée du réseau dans la mesure où elle était amenée à travailler avec des syndicalistes extérieurs au réseau. Donc il lui fallait une structure propre, d'autant plus après l'effondrement du réseau Ras-le-front au début des années 2000. La commission s'est donc constituée en association en 2003.

Visa est un collectif intersyndical, unitaire, on y trouve des syndicats affiliés à la CGT, la FSU, à la CFDT, la CNT, le syndicat de la magistrature. Il y a une cinquantaine de structures membres. Visa considère que ce n'est pas à un courant syndical de porter la lutte contre l'extrême droite mais à tous les courants dans la mesure où ce danger nous guette tous ; d'autant plus concernant les stratégies d'intrusion du FN sur le terrain syndical. Visa anime des formations syndicales et intersyndicales partout en France. Nous diffusons des publications. En 2003, Visa publiait *Le Front national au travail* aux éditions Syllepses. C'est une compilation d'articles publiés sur huit ans d'existence qui déconstruit les prises de position du FN sur le terrain social. Visa a publié un certain nombre de brochures : un argumentaire syndical contre le FN en 2010, une brochure intitulée *Barrage syndical au FN* en 2012, une autre en 2015 qui analysait la gestion municipale de mairies FN.

Visa publie tous les trimestres des chroniques en accès libre sur son site Internet sur ce qui se passe dans les 15 villes gérées par le FN ou la Ligue du Midi. Nous en publierons une compilation d'ici 2020. Visa fait donc un patient et méticuleux travail d'analyse et de déconstruction. Nous avons publié plusieurs communiqués avant les élections présidentielles et dans l'entre-deux tours pour démonter le discours social du FN.

Surtout, depuis 2014, nous avons accompagné une nouvelle dynamique intersyndicale au niveau confédéral qui s'est ensuite déclinée au niveau local, en particulier dans les villes proches géographiquement des mairies gérées par le FN, en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le Vaucluse. Et c'est fondamental de voir les syndicats se réapproprier la lutte contre l'extrême droite, et de comprendre la nécessité de la mener dans l'unité. ●

Propos rapportés par Adil ABOUHANINE



Le Front national est rompu à l'exercice de récupération des modèles complètement étrangers à l'histoire de l'extrême droite.

gret qui a très vite décliné. Surtout après le score de ce dernier aux élections présidentielles de 2002 et qui s'est ensuite rapidement étioilé. Entre 2007 et 2010, Jean-Marie Le Pen était devenu, de l'avis de nombreux cadres, un boulet pour son parti. Le FN avait chuté en dessous des 5 % aux élections législatives de 2007, le privant du remboursement des frais de campagne. Le parti avait alors connu plusieurs scissions critiquant son affaiblissement théorique et pratique. C'était le cas de la Nouvelle Droite populaire (NDP), du Parti de la France (PDF) de Carl Lang, la Nouvelle Droite républicaine de Jean-François Touzé. Mais ils ne représentent pas grand-chose. Si Philippot devait s'aventurer aujourd'hui à quitter le FN, surtout sur des sujets aussi peu populaires que la sortie de l'euro, il ne serait pas suivi par grand monde. Historiquement, quitter le FN, c'est plutôt se condamner à une existence groupusculaire.

pas fait ses preuves. Et il n'y a pas eu de ralliement massif à la candidature de Marine Le Pen d'intellectuels ou de dirigeants de la droite qui auraient posé comme condition l'abandon du nom. Je pense que cela aurait du mal à passer, d'autant que c'est une option portée par Philippot.

### Le collectif Visa est une référence dans la lutte contre l'extrême droite.

Visa est née en 1995. C'est à l'origine la commission syndicale du Réseau de lutte antifasciste : RLF ou Ras-le-Front, nom sous lequel il était plus connu. Ras-le-Front avait été créé en 1990 après « L'appel des 250 » suite à la profanation du cimetière juif de Carpentras. La création de la commission syndicale en 1995 allait de pair avec l'observation que le FN s'efforçait de plus en plus d'avoir un discours social et tourné vers les salariés. Cette com-

## ● Evolutions statutaires

# Pour un comité technique

**Le décret rédigé par la DG en vue de modifier le statut des personnels de droit public de Pôle emploi n'a pas abouti. Il s'agit à présent pour le SNU de défendre un projet de décret alternatif auprès des ministères de tutelle avec comme point d'orgue la création d'un comité technique.**

Le décret de la Direction générale « portant adaptation des dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi » devait être publié pour avril 2017. Le SNU avait dénoncé les conditions inacceptables dans lesquelles le décret avait été élaboré. Depuis 2009 et au travers de sept réunions, les syndicats et la Direction s'étaient rencontrés avec l'objectif de faire évoluer le statut régissant les personnels de statut public à Pôle emploi. Lors de la réunion du 27 octobre 2016, la Direction présentait des propositions d'évolutions statutaires bien trop insuffisantes.

### Le décret est différé

Malgré les récriminations du SNU et l'absence totale de prise en considération de nos revendications par la Direction, cette dernière avait présenté son projet de décret aux organisations syndicales le 22 février avec l'objectif de le faire paraître avant les élections présidentielles. Le SNU avait alors interpellé les ministères de tutelle et obtenu d'être reçu avec sa fédération, la FSU. Le ministère du Travail fit savoir qu'il acceptait de rencontrer le SNU le 6 avril, mais... surprise ! la réunion a lieu en présence d'Yves Cribier et de Dominique Blondel, respectivement directeur général adjoint et directrice générale adjointe chargée des ressources humaines de Pôle emploi. Inutile de préciser que la rencontre fut glaciale et se conclut par le vague engagement qu'un arbitrage allait être rendu en vue d'une publication rapide du décret. Le rendez-vous avec le ministère de la Fonction publique allait nous réserver de plus grandes surprises encore. Le 18 avril, le ministère nous annonçait ne rien savoir de ce décret et n'avoir fait l'objet d'aucune saisine. Suite à ce retournement de situation, nous contactons le ministère du Travail qui finit par confirmer qu'une « er-

reur technique » (!) ne permettait plus la parution du décret avant les élections présidentielles au motif « de la primauté de parution des décrets de la loi travail ». Depuis, Emmanuel Macron a remporté les élections présidentielles et la composition du nouveau gouvernement est éloquente à plus d'un titre : Bruno Lemaire au ministère de l'Economie et des Finances, lui qui avait pris fait et cause pour la privatisation de Pôle emploi. Le ministère de la Fonction publique fait place à un ministère de l'Action et des Comptes publics, laissant présager une subordination de l'action publique aux seuls enjeux comptables. Tout cela n'augure vraiment rien de bon... Cependant, maintenant que le projet de décret de la Direction a pris un coup dans l'aile, le SNU bataille pour faire connaître ses contrepropositions aux ministères de tutelle. Il s'agit à présent d'être en mesure de proposer un décret alternatif dans lequel seront inscrits certains éléments qui nous paraissent constitutifs d'un progrès social incontournable.

● **Les élections CPLU et CPN ont confirmé la légitimité du SNU à représenter les personnels publics**

Le SNU revendique toujours une bonification de 24 mois, afin de rattraper la baisse du pouvoir d'achat, la transposition dans la grille supérieure de rémunération pour tenir compte de nos nouvelles technicités, et le passage automatique dans la grille supérieure pour les personnels qui atteignent le plafond de leur grille. Le SNU continue d'exiger le respect du droit à la carrière inscrit dans les statuts de la Fonction publique (droit à la mutation, à la promotion, à la réintégration), et l'intégration au statut général de la fonction publique. Point d'orgue



**Le SNU revendique la création d'un comité technique, une bonification de 24 mois et la transposition dans la grille supérieure.**

de nos revendications pour des avancées durables et pérennes : la création d'un comité technique en mesure de défendre les droits attachés au statut et les intérêts des personnels. Un comité technique à Pôle emploi répondrait aux critères institués par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat relatif aux comités techniques, au décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, et enfin de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Concrètement, ça donnerait quoi ? Le comité technique sera élu par les agents publics, sur scrutin de liste à la proportionnelle. Il sera compétent *a minima* concernant la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les règles statutaires et celles relatives à l'échelonnement indiciaire, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles. Seuls les représen-

tants du personnel auront le droit de vote. Si un projet recueille un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, il devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

### Nous ne lâcherons rien

Le projet de décret alternatif du SNU consiste à remplacer, dans chacun des articles du projet de la DG, l'arbitraire de la décision du directeur général par la consultation du comité technique. Et ce n'est pas une revendication hors de propos : c'est le droit de la fonction publique, dont nous demandons l'application. Les élections CPLU et CPN ont confirmé massivement la légitimité du SNU à représenter et défendre les intérêts des personnels de statut public, il s'agit à présent pour le nouveau gouvernement d'assumer ses engagements en matière de dialogue social. Concernant le SNU, nous ne lâcherons rien tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction concernant ce que nous estimons être des revendications parfaitement légitimes, pour les personnels qui ont souhaité demeurer publics pour délivrer un service public dans un établissement public. ●

Christine BROUH

## ● Harcèlement sexuel

# Faire cesser la violence

**Face aux violences sexistes et sexuelles au travail, un appareil législatif existe et doit être mobilisé. Hélas, les rapports de domination patriarcale dans lesquelles s'inscrivent ces violences découragent encore trop souvent les poursuites judiciaires.**

Les violences sexuelles dont sont victimes les femmes au travail sont encore une réalité hélas assez courante de nos jours. Les seules enquêtes à notre disposition confirment leur triste constance : une enquête Louis Harris de 1991 notait que 19 % des femmes avaient été confrontées à du harcèlement sexuel au travail, et une enquête Ipsos/Défenseur des droits de 2014 relevait ce chiffre à 20 %. Face à ces pratiques odieuses, les victimes de ces violences sexistes et sexuelles ont des droits. Sans surprise, la législation sur le harcèlement sexuel est relativement récente puisqu'elle date de 1992.

### Une réalité trop courante

Elle a ensuite été régulièrement modifiée jusqu'à son abrogation en 2012 suite à l'affaire Ducray. Gérard Ducray est un ancien secrétaire d'Etat condamné en 2010 pour harcèlement sexuel sur trois personnes. La cour d'appel confirme sa condamnation en 2011. C'est alors que son avocat se pourvoit en cassation tout en posant une question prioritaire de constitu-

tionnalité et arrive à faire abroger la loi sur le harcèlement sexuel, la considérant trop floue suite aux nombreuses modifications qu'elle avait subies. Malheureusement pour Gérard Ducray, les faits seront requalifiés en agression sexuelle, et il sera condamné en 2014. Suite à l'abrogation de la loi par le Conseil constitutionnel, une nouvelle loi vient combler le vide juridique le 4 mai 2012 en permettant d'apporter une définition plus précise du délit de harcèlement sexuel. Ainsi, l'article 222-33 du Code pénal stipule à présent que : « *I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.* II. - *Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.* » Une circulaire

du 7 août 2012 du ministère de la Justice donne des consignes d'interprétation. Les comportements peuvent être de toute nature : propos, gestes, envois ou remise de courrier ou d'objets, attitude... Le terme « *imposer* » signifie : subis et non désirés par la victime. La loi n'exige toutefois nullement que la victime ait fait connaître de façon expresse et explicite à l'auteur des faits qu'elle n'était pas consentante. Ainsi, un silence permanent face aux agissements ou une demande d'intervention adressée à des collègues ou un supérieur hiérarchique doit être compris comme une absence de consentement.

### Un solide appareil juridique

S'agissant de la répétition, la circulaire exige simplement que les faits aient été commis au moins à deux reprises. Elles n'imposent pas qu'un délai minimum sépare les actes commis. L'« *atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant* » peut être constituée par des propos ou comportements ouvertement sexistes, grivois, obscènes. La situation intimidante, hostile ou offensante peut

être constituée par un comportement qui a pour conséquence de rendre insupportables les conditions de vie, de travail ou d'hébergement de la victime. Le harcèlement sexuel peut être puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, des peines plus lourdes pouvant être prononcées dans certains cas, comme dans celui d'un supérieur hiérarchique abusant de ses fonctions. Par ailleurs, l'article 222-22 du Code pénal répartit juridiquement les agressions sexuelles en deux catégories : les crimes, à savoir les différentes sortes de viol, et les délits, qui regroupent les agressions sexuelles, les atteintes sexuelles et les exhibitions sexuelles. Des circonstances aggravantes peuvent entraîner jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Cet article stipule que : « *Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* ». Et la jurisprudence précise ce que recouvrent les « *atteintes sexuelles* » mentionnées dans cet article. Il s'agit des attouchements imposés sur le sexe ou sur des parties du corps considérées comme intime

## ● Cultur'elles

### Culture et égalité

En 2006, Reine Prat, inspectrice générale, publiait un rapport sur l'égalité entre femmes et hommes dans le monde de la culture. Elle constatait que les postes d'administration dans la culture étaient occupés autant par les femmes que par les hommes. Par contre, cette proportion était toute autre pour les postes de Direction, ceux-ci étant occupés entre 75 et 98 % par les hommes. Les femmes étaient sous-représentées dans différents domaines comme le spectacle vivant, l'art, le cinéma, les médias. A la suite de ce rapport, le mouvement HF se crée. Il est aujourd'hui présent dans une dizaine de régions.

Il rassemble metteuses en scène, actrices, directrices de structures, responsables politiques. D'autres collectifs lancent des alertes régulièrement. Le collectif La Barbe multiplie les actions, allant jusqu'à s'inviter en juin 2012 sur la scène du théâtre de l'Odéon et en mars de la même année à l'Opéra de Paris pour y dénoncer une programmation quasi exclusivement masculine. En 2009, Reine Prat constatait qu'il n'y avait aucun changement si ce n'est une aggravation dans les centres chorégraphiques. Parmi les acquisitions d'œuvres des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), la part des artistes femmes est inférieure à 30 %. La part des films produits par des femmes en 2012 ne représente que 25 %. Les metteuses en scène ne représentent que 15 % dans les structures labellisées et les théâtres nationaux. Quant aux chefs d'orchestre, seulement 4 % des postes sont occupés par des femmes. Le rapport pointe égale-

ment des comportements sexistes... Sept ans plus tard, la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances pointait l'immobilisme et la situation restée à l'identique. Aurélie Filipetti, en 2013, impose une présélection des candidats à la tête des principales institutions culturelles. En 2016, les chiffres de l'Observatoire des politiques culturelles et du ministère de la Culture et de la Communication montrent que seules sept femmes sont à la Direction des 100 plus grandes entreprises culturelles. Les femmes sont toujours peu présentes dans les programmations artistiques et dans les postes à responsabilité. Dix ans après le rapport de Reine Prat, rien n'a réellement changé. Selon Anne Grumet, nommée au Haut Conseil de l'Égalité en 2016, « *le seul moyen pour avancer passe par l'engagement du pouvoir politique* ». ●

Claudine LEMASSON

et sexuelles : les fesses, les seins, les cuisses et la bouche.

### Agression sexuelle caractérisée

Ainsi, mettre une main sur les fesses en arrivant par derrière, poser une main sur une cuisse lors d'un déplacement en voiture sont des délits ! Ces gestes ne sont pas anodins, ils sont des agressions sexuelles caractérisées, relèvent du Code pénal et doivent être condamnés. En parallèle de la procédure pénale, la victime peut (doit) aussi faire appel au droit du travail. La procédure aux prud'hommes permet d'attribuer la responsabilité à l'employeur. Car si les obligations de l'employeur sont théoriquement lourdes, elles sont en pratique peu respectées. L'article L1153-1 du Code du travail interdit le harcèlement sexuel, l'article L1153-2 interdit de prendre des mesures discriminatoires envers des salariés qui subissent ou refusent de subir de tels agissements, et l'article L1153-3 interdit de prendre des mesures discriminatoires envers des salariés qui témoignent de tels agissements. La sanction en cas de non-respect de ces interdictions est la nullité des mesures prises, entre autres une mesure de licenciement. Pour le dire autrement, un salarié victime de harcèlement et qui ensuite se fait licencier ou est contraint à la démission – cas très courant – peut, grâce à une procédure aux prud'hommes, faire annuler le licenciement ou la démission, réintégrer l'entreprise ou demander des indemnités de rupture. Donc le cadre légal permet de faire condamner le harcèlement sexuel sur le travail. C'est déjà ça, mais est-ce suffisant ? Hélas non,

car si les violences sexistes et sexuelles sont toujours très répandues dans les relations de travail, elles sont encore très peu dénoncées. Les relations de domination inhérentes au système patriarcal sont encore très prégnantes. Les stéréotypes issus de l'inégalité dans les rapports entre femmes et hommes ont pour conséquence de banaliser, voire de justifier certains comportements, ou pire : d'inverser la responsabilité des violences sur les femmes. C'est pourquoi les victimes se sentent rarement légitimes à dénoncer certains comportements. A l'inverse, il est courant de chercher des justifications aux harceleurs, en tablant sur une pathologie ou sur des pulsions, somme toute, naturelles. C'est chercher à déresponsabiliser les agresseurs alors qu'il n'est jamais question de désir, mais de la volonté d'exercer une domination sexuelle !

### Refuser d'être complice

En tant que victime, il n'est pas forcément facile de réagir. Les représentants du personnel peuvent être d'un grand secours, mais aussi des structures d'aide et d'accompagnement comme l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). En tant que tiers, nous pouvons aussi avoir un rôle décisif en refusant de nous faire le complice passif de certains comportements, en aidant la victime, en l'informant de ses droits et en lui indiquant des structures d'accompagnement. Ces pratiques de domination sexiste ne devraient plus exister, ne leur laissons aucune chance de perdurer. ●

Francine FREJUS



## ● Actu'elles

### Législatives et parité

Seulement 26 % des député-es sortants sont des femmes. Qu'en sera-t-il dans cette nouvelle assemblée ? La parité entre femmes et hommes sera-t-elle enfin respectée ? De mon petit coin de Bretagne, je viens de recevoir mon matériel de vote pour les législatives. Je passe en revue les propagandes et présentations des 12 différents partis. Et là, je m'étrangle ! Seulement 3 femmes titulaires pour 9 hommes : même pas le quart des candidats. Les femmes font simplement office de suppléantes. Voilà comment s'arranger avec ses obligations et l'affichage. Une fois passé ce moment d'énervement et de sidération, je commence à enquêter sur le sujet, car une question me taraude : c'est comment ailleurs ? Malgré des dispositifs contraignants, seulement 42,4 % de femmes sont investies pour le scrutin de juin. Les partis qui ne respectent pas la parité s'exposent à des sanctions financières. Depuis 2012, les partis représentés au Parlement ont perdu plus 22,9 millions d'euros, dont les Républicains (LR) qui ont payé 14,6 millions. Avec la loi du 4 août 2014, cette sanction a doublé. Néanmoins, LR affiche la couleur avec 39 % de candidates femmes. Le Parti socialiste (PS), quant à lui, présente 44 % de candidates, 47 % pour le Parti communiste (PC) et la France insoumise (LFI), et 50 % pour la République en marche (LREM) et le Front national (FN). Même s'ils respectent la parité afin d'éviter les sanctions, certains partis comme le FN sont loin de respecter la parité réelle. Les partis comme LR et le FN présentent leurs candidates dans des circonscriptions qui leur sont défavorables, donc difficilement gagnables. LR : 64 % seraient défavorables contre 34 % favorables, FN : 59 % contre 35 %... La situation s'améliore chez LREM et LFI qui respectent davantage la parité sans toutefois l'atteindre. D'après un article du *Monde*, LREM : 60 % défavorables contre 47 % favorables et LFI : 49 % contre 40 %. ●

Claudine LEMASSON



## ● Prendre son temps

# Un bulletin pour informer et mobiliser

Les 10 bougies du bulletin *Prendre Son Temps*, créé et animé par des retraité-es du SNU, invitent à réfléchir sur le chemin parcouru et ouvrir de nouvelles perspectives.

**A**u départ, le bulletin *Prendre Son Temps* (PST) s'est voulu une réponse aux attaques répétées à la fois contre les retraites et contre les droits des retraité-es dans le cadre de l'ANPE. Peu à peu, il est devenu un outil de lutte contre le détricotage de notre système de protection sociale et de remise en cause de la solidarité intergénérationnelle; ainsi qu'un espace de débat sur des sujets plus larges touchant de près les personnes âgées. Dix ans plus tard, ce bulletin, paraissant environ 4 fois par an, en est à son quarantième numéro et il correspond plus que jamais aux raisons qui ont amené à sa création.

### Un outil de mobilisation

Entre la fin de l'ANPE et le début de la création de Pôle emploi, notre bulletin s'est mobilisé prioritairement à travers des campagnes d'information et des pétitions. D'abord pour le droit des retraité-es à adhérer à la mutuelle d'établissement de l'ANPE avec une demande de cotisation en fonction de la pension (grille de 5 niveaux), obtenu avec succès; et ensuite pour une participation de la Direction générale à la mutuelle issue de la fusion qui s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Une campagne a aussi été menée pour le maintien des droits des retraité-es aux prestations dans le cadre de ce qui allait succéder à l'Adasa.

● **L'avenir étant loin d'être radieux, la préparation des mobilisations futures a besoin de bras et de cerveaux.**

Malheureusement, les autres organisations syndicales ne nous ont pas suivis sur ce terrain. Plus tard, *PST* a fortement contribué à informer les retraité-es sur les conditions de mise en place et le développement de la nouvelle mutuelle qui leur était destinée : l'AMAE. Dans

le cadre de la solidarité intergénérationnelle, le bulletin a pleinement joué son rôle d'information et de mobilisation pour s'opposer aux régressions des réformes des retraites de l'automne 2010 (Fillon) et de fin 2013 (Ayrault). Il s'est aussi fait l'écho des diverses mobilisations des retraité-es notamment pour la préservation de leur pouvoir d'achat ainsi que de celles des actifs, comme lors de la loi El Khomri.

préoccupations des retraité-es. Au moment des mobilisations contre les diverses réformes des retraites, notre publication a souvent servi de référence aux actifs pour mieux en cerner les enjeux.

### La lutte continue avec la retraite

Notre bulletin a joué un rôle plus large d'alerte sur la dégradation progressive de notre protection sociale, sur l'évolution de la politique sanitaire et sur les questions de

La défense des droits des retraité-es, actuels ou futurs, et des personnes âgées ne va pas de soi. La proportion d'adhérentes et adhérents ne renouvelant pas leur adhésion syndicale après leur départ en retraite est très élevée. Et ceci concerne toutes les organisations syndicales y compris les plus anciennes. Que serait la défense des droits des actifs sans l'appui d'un nombre important de militantes et militants déterminés ?

● **Quand une page se tourne, notre attachement à des valeurs reste.**

La même question se pose pour les organisations de retraité-es qui ont besoin de militantes et militants expérimentés. Heureusement, au cours de ces dernières années, et nous espérons que notre bulletin y a contribué, la mobilisation des retraité-es a gagné en intensité devant les attaques de plus en plus fortes et répétées contre les retraites et la protection sociale.

### Un nouveau bulletin

De même les organisations syndicales de retraité-es ont réussi à constituer un front de plus en plus unitaire. Mais l'avenir étant loin d'être radieux, la préparation des mobilisations futures a besoin de beaucoup de bras et de cerveaux. C'est une des raisons pour lesquelles, à notre niveau, nous avons mis en place début 2017 le premier numéro d'un nouveau bulletin intitulé *Maintenir le lien*, à destination des futurs retraité-es de Pôle emploi adhérents du SNU, pour à la fois les aider à préparer leur retraite et prendre conscience de la nécessité de poursuivre le combat pendant leur vie de retraité. Quand une page se tourne, notre attachement à des valeurs reste. Alors, oui, camarades, collègues ou ami-es, après le pot de départ en retraite, la lutte continue ! ●

Joseph GABRIAC



### Un lien avec les actifs

Même si les retraité-es se sentent de plus en plus déconnectés (voire déphasés) des tâches opérationnelles vécues par les actifs de Pôle emploi, ils et elles s'intéressent toujours à l'évolution de l'établissement. Notre bulletin a régulièrement informé sur les changements intervenus en son sein, sur les nouvelles organisations et conditions de travail devenues plus en plus contraignantes, l'évolution des diverses organisations syndicales et leur positionnement par rapport aux

santé vécues au quotidien, sur une réelle prévention du vieillissement et sur un véritable droit à l'accompagnement des moins autonomes. Il ne s'est pas interdit non plus les débats de société avec une préoccupation particulière pour la situation des femmes, l'Europe, le logement, les loisirs, etc. Plusieurs billets d'humeur s'en sont fait l'écho. Enfin, plus globalement, notre bulletin a constamment rappelé les valeurs de justice et de solidarité auxquelles il est avant tout attaché.

## ● Moyen-Orient

# Tour d'horizon des sites d'information

S'informer sur l'histoire, les cultures et les conflits du Moyen-Orient n'est pas chose aisée. C'est pourquoi nous vous proposons une sélection de différents sites d'information.

Si vous êtes passionnés par le Moyen-Orient et par la Syrie vous avez certainement du mal à suivre ce capharnaüm. Il y a tellement de peuples, de religions et de tribus. Vous n'avez pas de connaissance particulière sur cette région et vos cours de géographie ou d'histoire sont loin dans votre mémoire ? Comment comprendre ? La radio vous aidera un peu, la télé quand les émissions sont didactiques, la presse papier n'est pas toujours accessible et les revues encore moins. Votre chance, c'est Internet où vous pourrez y trouver toutes sortes d'info ! Vous trouverez ci-après les sites les plus intéressants sur le sujet. Certes, ils ne sont pas toujours neutres, mais on peut y trouver des informations sérieuses.

### 1 - Le portail du Monde arabomusulman de Wikipédia

L'introduction précise : « *La civilisation du monde arabomusulman [...] est une grande civilisation de l'histoire de l'humanité. [...] depuis l'Hégire (date du départ de Mahomet de la Macque pour Médine) en 622, jusqu'à la chute des califats abbassides, de Bagdad à l'est aux Almohades (au Maroc) à l'ouest* », soit 785 articles. Mazette, il y a de quoi faire. Il y a des cartes et des sujets variés sur les mathématiques, l'histoire, la physique-chimie et la médecine. Les diverses avancées scientifiques que le monde arabe, en avance sur bien des sujets, a fait faire à l'humanité. Un exemple pour Ibn Khaldoun, le plus célèbre historien du monde arabe on trouve : « *un historien, philosophe, diplomate et homme politique Ifriqiyen [...] d'une famille andalouse d'origine arabe. Sa façon d'analyser les changements sociaux et politiques [...] dans le [monde] de son époque a conduit à le considérer comme un précurseur de la sociologie moderne* ». De quoi faire !

• [fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Monde\\_arabo-musulman](http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Monde_arabo-musulman)

### 2 - Orient XXI

Site plus classique qui ouvre sur cinq choix : politique, culture, société, économie, diplomatie. Quelques exemples d'articles : « Libye, la communauté internationale persiste dans ses errements » avec une photo présentant les membres du Conseil présidentiel libyen, « Les femmes et le référendum en Turquie », « Carnet de voyage au Kurdistan Turc », « Libye, quel bilan pour le gouvernement d'accord national ? », « La France et les musulmans : des Lumières aux débats actuels », « Pourquoi la guerre au Yémen ? ». Le niveau est plutôt bon, voire très bon, même s'il présente un côté partisan.

• [orientxxi.info](http://orientxxi.info)

### 3 - Histoire islamique

Un site historique (comme son nom l'indique) haut de gamme où vous pourrez trouver de nombreux sujets sur l'histoire de l'Islam, les divers califats, etc. De quoi combler vos lacunes... Ecrit par des gens de qualité.

• [histoireislamique.wordpress.com/](http://histoireislamique.wordpress.com/)

### 4 - Les clés du Moyen-Orient

C'est le site de référence pour qui veut travailler sur cette question. Pour autant, il reste très abordable. Les sujets sont religieux, historiques et traitent de la politique actuelle. Du haut de gamme avec des portraits historiques et contemporains, de nombreuses cartes, des analyses sur les forces militaires. Il y a aussi des interviews d'intellectuels du monde arabe souvent passionnantes. Les choses sont souvent vues du point de vue libanais.

• [www.lesclesdumoyenorient.com/](http://www.lesclesdumoyenorient.com/)

### 5 - Institut de Recherche et d'Études Méditerranée Moyen-Orient

De nombreux interviews et articles, ainsi que des témoignages



venant des plus grands connaisseurs de la réalité arabe et musulmane. Des conférences par des scientifiques et des journalistes sur de nombreux sujets d'actualité. Une vraie mine d'or.

• [iremmo.org](http://iremmo.org)

### 6 - Firdaous

Vous y trouverez des monographies sérieuses sur les 22 pays du monde arabe qui comprennent l'histoire, la culture et la société, l'économie et l'environnement politique de ces pays. Et aussi de nombreux articles orientés sur la vie actuelle avec une page finance et économie et bien d'autres articles.

• [www.firdaous.com/Les-pays-arabes.htm](http://www.firdaous.com/Les-pays-arabes.htm)

### 7 - Akadem

Sous-titré « Le campus numérique juif », un site du monde juif si ce

n'est sioniste, mais plutôt de gauche et parfois assez insolent. Remarquablement diversifié avec des mises à jour quotidiennes, il fonctionne sur les sujets les plus divers, philosophie, politique, histoire et culture religieuse. Une particularité : surtout composé de conférences prononcées par des spécialistes universitaires sur les divers sujets. On peut y passer des heures. Et en prime on trouve aussi de la musique, bien sûr klezmer, mais aussi un peu de musique séfarade... Il en faut pour tous les goûts !

• [www.akadem.org](http://www.akadem.org)

N'hésitez pas à les consulter et les comparer sur des sujets voisins ou convergents. De quoi vous faire votre propre opinion et votre propre culture. Vous serez vite passionné. ●

Claude KOWAL

# Baleines en bande défilée



Marietta Ren, *Phallaina*, 2016.

Audrey se tétanise et reste comme inconsciente... Elle voit passer des baleines... Ce trouble l'empêche de vivre sa vie de jeune femme. Elle se décide à passer des examens. Le neurologue lui diagnostique un physeter. C'est une anomalie dans le fonctionnement de son cerveau qui lui provoque ces crises. Par ailleurs, elle découvre que cela lui permet de rester longuement en apnée, près de 15 minutes. Ensemble, ils vont chercher à comprendre ce phénomène étrange. *Phallaina* de Marietta Ren, c'est aussi une histoire d'amitié entre Audrey et Chloé, chercheuse, qui travaille à l'étude du physeter. On ne peut que difficilement parler de *Phallaina* sans évoquer son support. Une bande dessinée digitale en scrolling horizontal, originale et novatrice. Novatrice également grâce à sa bande son – composée par Côme Jalibert – qui crée un environnement sonore qui accompagne parfaitement le récit, entre les crises d'Audrey et les moments de calme.

Cette BD est exceptionnelle. J'ai bien dit BD car elle est faite d'images fixes (même si les outils numériques permettent un peu de mouvement et de musique) juxtaposées incontestablement en séquences, selon la définition de la BD de Scott McCloud dans *L'Art invisible* aux éditions Vertige Graphic. D'ailleurs, McCloud avait fait référence à la Tapisserie de Bayeux qui suivait

ce même schéma. *Phallaina* est comme ces tapisseries qui racontent un récit en textes et en images. On notera qu'au festival international de la BD d'Angoulême 2016, une version écrite a été exposée le long des remparts de la ville... comme l'est la Tapisserie de Bayeux dans son musée. Lorsqu'on entame la lecture, on perçoit un scénario mystérieux car il a des accents fantastiques. De plus, nous ne sommes pas dans une BD papier, nous ne pouvons pas feuilleter rapidement pour avoir une idée du récit. Alors, on se laisse porter par les techniques graphiques et numériques de grandes qualités. Cette BD est très justement construite du point de vue du scénario, du point de vue du dessin – en noir et blanc, très beau, peaufiné du graphisme des personnages jusqu'à l'interface de lecture. Les outils techniques sont utilisés de façon très pertinente. Je ne vous en dis pas plus... Lisez !

Marietta Ren a fait l'école des Gobelins, en section animation. Elle a aussi participé aux projets du dessin animé *Ernest et Célestine*, ainsi qu'à *Un monde truqué* en hommage à Jacques Tardi. *Phallaina* est une création accompagnée du studio Small Bang, en coproduction avec France TV et Les Nouvelles écritures. Elle est disponible gratuitement sur le site [phallaina.nouvelles-ecritures.francetv.fr](http://phallaina.nouvelles-ecritures.francetv.fr). ●

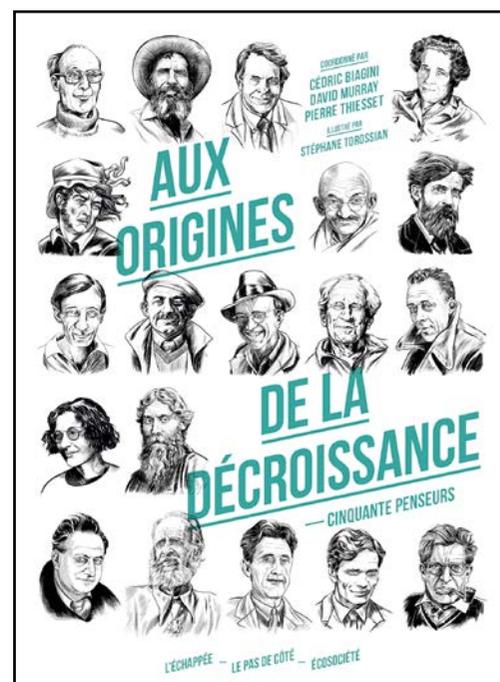
Céline PICHARDIE

# Décroissance encyclopédique

Alors que les tartuffes de l'écologie, les partisans du capitalisme vert, les idiots utiles du développement durable n'en finissent pas de polluer le débat en même temps que la planète, il est parfois utile de redéfinir intelligemment les termes de la réflexion. Bien loin des Jean-Vincent Placé, Daniel Cohn-Bendit et autres Nicolas Hulot, tous aussi écologistes que ma grand-mère était championne d'arts martiaux (paix à son âme), il est des collectifs de salut public qui savent nourrir la réflexion sur les véritables enjeux écologiques. C'est incontestablement le cas du journal *La Décroissance* qui travaille sans relâche à diffuser une critique radicale de la société industrielle, de la croissance économique et du culte de la consommation. Suite à un dossier spécial publié en 2014 et qui présentait 28 intellectuels chers aux animateurs de la revue, les maisons d'édition l'Echappée, Le Pas de côté et Ecosociété décidèrent de les republier. Le résultat est un livre à la couverture et au format élégant, présentant 50 penseurs. Chacun est présenté en quelques pages, quelques citations et une illustration. On peut parcourir l'ouvrage ou le lire de bout en bout. On s'y réfère, on le consulte,

on y revient. Au fil des articles, on aborde un nombre important de concepts et de notions qui structurent la critique du progrès et de la démesure, du capitalisme et de la technique. On cherche avec impatience certains auteurs fondamentaux tels Ivan Illich, André Gorz, Guy Debord ou Jacques Ellul. On y retrouve Hanna Arendt, George Orwell et Cornelius Castoriadis. On y redécouvre Simone Weil, Ned Ludd ou Gustav Landauer. On y surprend Georges Bernanos, Jean Giono ou Léon Tolstoï. Et l'ouvrage en compte beaucoup d'autres, dont la pensée esquissée au fil des pages vous incitera passionnément à en savoir plus, et ainsi continuer le fil de la réflexion. C'est le grand atout de ce recueil : *Aux origines de la décroissance* fonctionne sur différents registres. Que ce soit pour une entrée en matière sur le thème de la décroissance, comme ouvrage de référence sur les grandes figures de ce mouvement ou comme support de flânerie intellectuelle, on est ravi de glisser au fil des noms, le long de leurs citations, de leurs vies et de leurs combats. Donc si vous hésitez encore, sans mauvaise conscience, osez la décroissance ! ●

Adèle SALEM



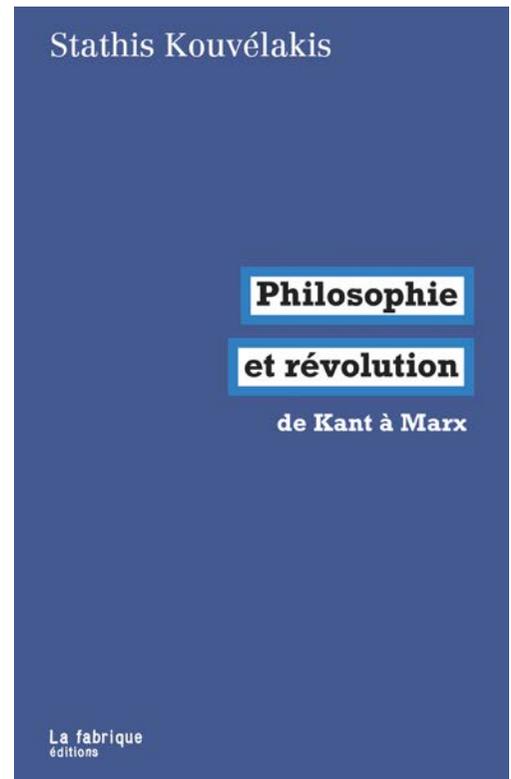
Collectif dirigé par Biagini, Murray et Thiesset, *Aux origines de la décroissance*, l'Echappée, Le Pas de côté, Ecosociété, 2017.

# Heinrich, Moses, Karl... et les autres

L'ouvrage de Stathis Kouvélakis s'inscrit dans un débat délicat. Il fait suite à l'importante crise qui frappait le milieu intellectuel marxiste à partir des années 1970. Cette période critique voit Althusser renoncer à l'analyse selon laquelle l'œuvre de Marx représente une rupture épistémologique avec la philosophie hégélienne. Selon son analyse, la coupure politique de Marx aurait précédé celle épistémologique et n'est en fait qu'un discours de légitimation des organisations ouvrières. La réédition de *Philosophie et révolution* introduit l'ouvrage par une interview de l'auteur. Elle permet de bien comprendre cette période de « désintégration de la pensée althusserienne » et ainsi saisir la démarche de l'auteur. Le mémoire dessine ensuite le contexte historique et politique des années 1840 afin de comprendre comment émerge la pensée de Marx. Pour cela, Stathis Kouvélakis nous entraîne, au long de cinq chapitres, à la suite de plusieurs figures de l'époque. Les précurseurs, Kant et Hegel, pensent la Révolution française comme modalité pratique du développement de la philosophie allemande. Mais ils refuseront pour leur nation un tel débordement, convaincu de la possibilité de réformer la société par en haut. Le poète Heinrich Hein nous emmène flâner à travers le bouillonnement des rues parisiennes et le développement de la pensée communiste, terme babouviste diffusé par Buonarroti et repris par les militants ouvriers.

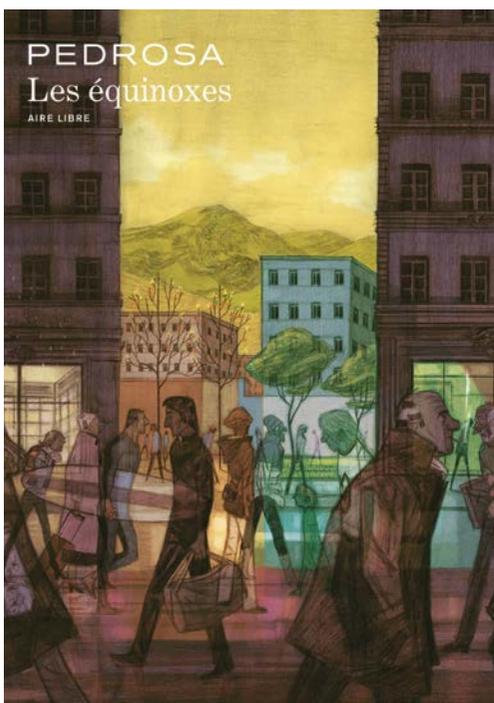
Moses Hess, prophète du socialisme, associé à la révolution philosophique allemande et à la révolution politique française, un nouveau terme : celui de la prochaine révolution économique anglaise. Moses Hess pensera le socialisme comme moyen d'accéder à une réconciliation sociale en faisant l'économie de la fureur propre aux révolutions politiques. Friedrich Engels parcourt l'Angleterre en décrivant l'état de délabrement avancé, voire bestial, des ouvriers, et appelle la bourgeoisie à réformer avant qu'il ne soit trop tard... Enfin, Karl Marx. L'auteur nous permet de l'accompagner soutenir sa thèse de doctorat et défendre la nécessité de confronter la philosophie au monde, seul moyen pour penser la politique. Karl Marx, à la direction de la *Gazette rhénane*, défend la liberté de la presse contre la censure prussienne comme seule pratique de la politique face à l'autoritarisme romantique. Enfin, Karl Marx en exil qui utilisera Hegel contre Hegel, pour dépasser Hegel, et penser le communisme non comme utopie abstraite mais dynamique émancipatrice, critiquant les limites de la réforme pour concevoir le moment révolutionnaire. L'ouvrage, parfois difficile d'accès, reconnaissons-le, sait néanmoins articuler flânerie historique et rigueur philosophique pour nous faire accéder à une pensée complexe mais tellement nécessaire, et ô combien contemporaine. Ardu mais passionnant ! ●

Francine PREJUS



Stathis Kouvélakis, *Philosophie et révolution, de Kant à Marx*, La Fabrique, 2017, 475 pages.

# Le temps d'une vie qui passe



Cyril Pedrosa, *Les Equinoxes*, Editions Dupuis, 2015.

Quel est le lien entre un homme du Néolithique, Camille, Pauline, Vincent, Catherine, Louis, Antoine et tous les autres ? Un orthodontiste, un futur prêtre, un militant politique ou une institutrice ? Le lien qui les unit, c'est celui du temps d'une vie qui passe. Leur vie intérieure et leur vie sociale les relient, le temps des quatre saisons d'une année.

Dans la BD *Les Equinoxes*, Cyril Pedrosa montre des personnages ancrés dans le quotidien et qui, chacun à leur façon, vivent un tournant ou un virage de leur vie. Ils ont souvent le sentiment de subir leur trajectoire. Ils doutent. Mais, en fait, ils sont acteurs de leur existence. Ils sont pleinement vivants et font des choix. Le scénario est découpé en quatre chapitres, au rythme des saisons. Ils sont introduits par le récit d'un instant de vie d'un des personnages, en BD muette. Puis les autres acteurs évoluent, au fil de la saison qui passe, sous forme de dessins et textes.

Le fil conducteur de la galerie de ces personnages est une jeune photographe, qui à chaque fin de chapitre donne la parole en texte à une personne photographiée. L'auteur a minutieusement

construit son récit pour ne jamais nous perdre, alors même que nous rencontrons environ une vingtaine de protagonistes. Et chacun d'entre eux ont une apparence, une vie, des sentiments. Quant au dessin, il est tout aussi varié et riche. Chaque saison est identifiée par un trait et surtout une mise en couleur différente. Ce travail de scénario et d'illustration est impressionnant !

Cyril Pedrosa travaille sur cette veine de ce que j'appellerai, intuitivement, et de fait, peut-être mal formulée, la BD psychologie du quotidien. C'est une forme assez récente, dans l'histoire de la BD. Elle a une quinzaine d'années. Une des premières, et des plus remarquables à mes yeux, étant celle de l'américain Chris Ware, *Jimmy Corrigan*. Je vous conseille de lire le monumental *Building stories* du même auteur. Souvent, ces auteurs développent un travail sur la mise en forme du récit qui est extrêmement intéressante, voire surprenante. Si ce genre vous intrigue, allez à la rencontre des *Equinoxes* de Cyril Pedrosa. Cet album a remporté le prix 2016 du meilleur roman graphique au Festival de Lucca en Italie. ●

Céline PICHARDIE

## ● NAO

## Deuxième round en septembre

**La dernière négociation en février n'a pas permis de reconnaître les efforts des personnels. Une rénégociation impulsée par le SNU et prévue en septembre devra aboutir à une réelle reconnaissance financière.**

L'accord sur l'évolution des salaires à Pôle emploi signé en février dernier a permis une augmentation de 0,5 % de la valeur du point salaire avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Malgré la faiblesse de la proposition de la Direction, le SNU a choisi de signer cet accord pour ne pas aggraver encore le différentiel entre nos salaires et l'inflation. Après deux années de blocage des salaires en 2015 et 2016, notre priorité était de réduire ce différentiel qui devrait atteindre 3 % d'ici la fin de l'année depuis la dernière augmentation des salaires en 2014.

### Un directeur aux abonnés absents

Le SNU, considérant que cette évolution était bien trop maigre, avait également conditionné sa signature à l'inclusion dans l'accord d'une clause de rénégociation en septembre 2017. En effet, au-delà du simple rattrapage partiel de l'inflation, nous considérons que la Direction doit prendre en compte les multiples efforts imposés aux personnels depuis trois ans : réorganisations incessantes au travers du plan stratégique 2015-2020, réforme territoriale, évolution et adaptation aux nouveaux métiers, passage au tout numérique, absorption de l'explosion du chômage (575 000 chômeurs supplémentaires en catégorie ABC en trois ans), trois réformes de l'assurance chômage depuis 2014, plan 500 000 formations, etc.

### Une NAO scandaleusement insuffisante

Le directeur général, souvent aux abonnés absents dans les médias quant il s'agit de défendre notre institution face aux attaques qu'elle subit, se répand par contre dans les colloques et salons parisiens pour défendre son propre bilan et vendre l'efficacité de son plan stratégique. Mais qui a porté véritablement la charge de ces transformations ? Qui a dû s'adapter sans cesse aux dernières lubies en vogue dans le secret des cabinets-conseils payés grassement par la Direction générale (Bob Emploi, réseau Pôle, agence de demain, etc.) ? Qui a dû faire l'effort de passer du conseil à l'emploi au conseil à l'utilisation des outils, de la connaissance fine des arcanes de la gestion des droits à la surveillance des simulateurs de calculs, du regard croisé à la responsabilité individuelle ? Qui a dû continuer chaque jour à absorber la détresse des chômeurs confrontés à une situation économique toujours plus dégradée ? Les personnels de Pôle emploi ne sont pas responsables des piètres résultats économiques obtenus par les

gouvernements qui ont nommé et reconduit Jean Bassères. Ils ne sont pas plus responsables du chômage. Le directeur général ne peut nous payer de mots. Il doit mettre en cohérence ses propos et ses actes : il ne suffit pas de féliciter les collaborateurs pour se mettre en valeur une fois par an à l'occasion des vœux de nouvelle année. Son propre bilan est le fruit de nos efforts ! Qu'il relise les quelques phrases du dernier rapport d'un de ses principaux cadres dirigeants, Jean Louis Walter, médiateur de Pôle emploi : *« Un constat essentiel peut parfois nous échapper : en cette époque de dépersonnalisation, de contacts introuvables et d'interlocuteurs cachés, Pôle emploi demeure un service public peuplé d'êtres humains, que l'on peut rencontrer, avec lesquels on peut échanger. Cela ne signifie pas, loin de là, que Pôle emploi passe à côté de la révolution numérique qui facilite la vie de tant d'usagers. Mais pour autant, le vaste réseau des agences demeure l'interface toujours disponible. C'est là qu'interviennent les directeurs d'agence et les conseillers, qui sont le visage de l'institution. Et leur vie n'est pas facile... »*

**Le directeur général ne peut nous payer de mots. Son propre bilan est le fruit de nos efforts !**

Après deux années blanches en terme salarial, valoriser nos efforts en augmentant de 0,5 % les salaires est scandaleusement insuffisant. Et l'évocation du scandale n'est pas exagérée : il suffit de penser aux collègues de statut public qui n'ont pas vu la moindre évolution de leur salaire depuis des années. Absente du champ légal de la négociation salariale annuelle à Pôle emploi, le sujet de la revalorisation des agents publics passe par les dédales des couloirs ministériels. Mais soutien de la première heure du nouveau président de la République, le directeur général saura sans aucun doute s'appliquer à lui-même ce qu'il nous bassine à longueur de communication interne : faire preuve d'agilité ! La deuxième séance de négociation prévue à la rentrée doit permettre d'aboutir à une réelle reconnaissance financière de la part de la Direction. Elle devra concerner l'ensemble des agents. Le SNU y mettra toutes ses forces et proposera à l'ensemble des organisations syndicales et à l'ensemble des personnels de soutenir ces légitimes revendications, y compris par la mobilisation. ●

Michel BREUVART



La rubrique à Guy Yotine

## L'ennui

L'ennui est le père de la fainéantise. C'est pour ça qu'il est marié avec l'oisiveté, la mère de tous les vices. J'aime, en particulier, un aphorisme de Charles Bukowski : *« Comment diable un homme peut-il se réjouir d'être réveillé à 6h30 du matin par une alarme, bondir hors de son lit, avaler sans plaisir une tartine, chier, pisser, se brosser les dents et les cheveux, se débattre dans le trafic pour trouver une place, où essentiellement il produit du fric pour quelqu'un d'autre, qui en plus lui demande d'être reconnaissant pour cette opportunité ? »*

C'est pourquoi j'ai dû me prostituer pendant 43 ans au bénéfice de divers proxénètes, dont l'Etat, qui n'était pas le moindre des exploités, afin d'assurer ma pitance. Remarquez, je n'ai pas vu le temps passer ce qui fait que je n'ai aucun souvenir des moments d'ennui, si jamais il y en a eu. Bon, la question est posée. L'ennui sert-il à quelque chose ? Disons-le, il nous est arrivé à toutes et tous de nous emmerder toute une sainte journée. Quelle qu'en soit la cause. Se retrouver tout seul au fin fond de la cambrousse, en pleine nuit, après une panne d'électricité ou à cause du bavardage insipide d'un participant à une quelconque réunion de travail, qui pontifie à loisir, dans l'espoir de voir son ego rassasié et d'obtenir une promotion.

Tiens, je cite un auteur, dont je n'ai pas lu la moindre ligne, José Bergamin, un intello espagnol, dont on a retenu un aphorisme : *« L'ennui de l'huître produit les perles »*. Quel plus beau symbole de l'ennui que l'huître ! Si jamais la réincarnation existait, je ne voudrais pas l'être en huître. Qu'est-ce qu'on doit se faire chier quand on est une huître. Mais en même temps, il n'a pas tort, le père Bergamin. L'huître s'emmerde, certes, mais elle finit par accoucher de quelque chose de précieux. Comme quoi, l'ennui peut être productif. L'ennui, avec l'ennui, c'est qu'on s'ennuie. On peut voir la chose positivement. L'ennui serait un luxe, dans une vie tellement riche qu'elle permet de dégager un bénéfice temporel. Les riches, par exemple, qui travaillent peu, tant ils sont soucieux de ne pas perdre leur temps, ont des piscines, des saunas, des yachts, des tennis, des restaurants, des boîtes de nuit pour riches, tant ceux qui suent pour leur fortune leur laissent tant de temps libre qu'ils ne savent quoi en foutre. Le riche s'emmerde. C'est sa caractéristique principale. Mais il en est satisfait. Il se repaît de son oisiveté vicelarde. La contemplation des pue-la-sueur qui s'agitent à son service suffit à son bonheur. Me concernant, j'écris parce que je déteste l'ennui. Je ne m'ennuie jamais, même quand je m'ennuie. En conclusion de ce billet, citons Horace Walpole : *« L'ennui est le malheur des gens heureux »*. C'est bien ça l'ennui. C'est pas le tout d'être heureux, encore faut-il que les autres ne le soient pas. ●

Guy YOTINE